

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 janvier 2020**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Madame Danielle Carbonneau, assistante greffière et monsieur Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de protection incendie

2020-01-001 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2020 et d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants en Affaires nouvelles :

- 10.1 Autorisation de signature d'une quittance et transaction;
- 10.2 Nomination de M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette au poste de directeur général.

## PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 05.

2020-01-002 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019 – ADOPTION DU BUDGET ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2019 et de celui de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 – Adoption du budget, copie desdits procès-verbaux ayant été transmis à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux.

2020-01-003 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général adjoint, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-01)

2020-01-004 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUR LE  
MOIS DE DÉCEMBRE 2019

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2020-01-005 SUJET : EMBAUCHE DE MADAME NATHALIE CHÉNIER À TITRE  
D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

---

Considérant le départ à la retraite le 13 juin 2020 de la titulaire du poste ;

Considérant les diverses étapes d'évaluation commandées par la direction générale ;

Considérant l'évaluation globale favorable de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'embauche par le directeur général adjoint, le 8 janvier 2020, de madame Nathalie Chénier au poste d'adjointe administrative.

D'autoriser la signature, par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, du contrat de travail à intervenir entre la Ville de Pincourt et madame Chénier.

Que madame Chénier sera assujettie à une période de probation de douze (12) mois, suite à quoi, ledit contrat sera d'une durée indéterminée.

Que le salaire est en fonction de l'annexe A, « Échelle salariale 2018 » du personnel de gestion telle qu'autorisée par la résolution 2018-05-169 et que les conditions et avantages sont celles prévues aux conditions de travail des gestionnaires de la Ville de Pincourt.

2020-01-006 SUJET : NOMINATION DE MADAME VICKY SAUVÉ AU POSTE DE  
DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC  
LES CITOYENS

---

Considérant les recommandations de la direction générale, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la nomination, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de madame Vicky Sauvé au poste de directrice des Communications et des relations avec les citoyens.

D'autoriser la signature, par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, du contrat de travail à intervenir entre la Ville de Pincourt et madame Sauvé.

Que le salaire est en fonction de l'annexe A, « Échelle salariale 2018 » du personnel de gestion telle qu'autorisée par la résolution 2018-05-169 et que les conditions et avantages sont celles prévues aux conditions de travail des gestionnaires de la Ville de Pincourt.

2020-01-007      SUJET :      AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET MONSIEUR JEFFY DAPHNIS, TECHNICIEN EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite retenir les services de monsieur Jeffy Daphnis à titre de technicien en santé et sécurité du travail, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat de travail intervenu entre la Ville de Pincourt et monsieur Jeffy Daphnis.

2020-01-008      SUJET :      ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2005-10-429

Considérant la résolution 2005-10-429 portant sur l'indemnité de kilométrage ;

Considérant que l'indemnité de déplacement pour les gestionnaires, les pompiers, les premiers répondants et les élus n'a pas été mise à jour depuis 15 ans ;

Considérant que le Conseil du trésor a, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, modifié l'indemnité de kilométrage, il est,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger la résolution 2005-10-429 ;

De modifier l'indemnité de kilométrage de 0,45 \$ à 0,47 \$ pour les gestionnaires, les pompiers, les premiers répondants et les élus, nonobstant le kilométrage effectué;

De procéder au remboursement, au taux de 0,47 \$, des indemnités de kilométrage qui n'ont pas été traitées et qui ont été effectuées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

Que l'indemnité de kilométrage sera dorénavant celle du Conseil du trésor.

## VILLE DE PINCOURT

2020-01-009 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2019 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2020-01-010 SUJET : RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS D'UNE SOMME DE 2 444 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 JANVIER 2020

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les sommes indiquées en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour une somme totale de 2 444 000 \$ qui sera réalisée le 28 janvier 2020, répartie comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour une somme de \$
855	135 000 \$
864	384 000 \$
874	1 925 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts 855, 864 et 874, la Ville de Pincourt souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

## VILLE DE PINCOURT

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
100, BOUL. DON-QUICHOTTE  
ILE-PERROT, QC  
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 855, 864 et 874 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2020-01-011      SUJET :      ÉMISSION D'OBLIGATIONS - AUTORISATION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 855, 864 et 874, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 janvier 2020, pour une somme de 2 444 000 \$ ;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

## VILLE DE PINCOURT

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,59100 \$	96 000 \$	2,00000 %	2021	2,47253 %
		99 000 \$	2,05000 %	2022	
		101 000 \$	2,10000 %	2023	
		104 000 \$	2,15000 %	2024	
		2 044 000 \$	2,15000 %	2025	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,54600 \$	96 000 \$	2,00000 %	2021	2,48075 %
		99 000 \$	2,00000 %	2022	
		101 000 \$	2,05000 %	2023	
		104 000 \$	2,15000 %	2024	
		2 044 000 \$	2,15000 %	2025	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,35928 \$	96 000 \$	2,00000 %	2021	2,57457 %
		99 000 \$	2,05000 %	2022	
		101 000 \$	2,10000 %	2023	
		104 000 \$	2,20000 %	2024	
		2 044 000 \$	2,20000 %	2025	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « *FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.* » est la plus avantageuse, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 444 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à la firme *FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.*;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2020-01-012      SUJET :      PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JANVIER 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Constructions RDJ inc.* »

Pour le projet de construction du chalet de la piscine du parc Olympique, la somme de 277 491,03 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés au 15 décembre 2019.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

B) Paiement à effectuer à « *Laboratoire GS inc.* »

Pour le projet de construction du chalet de la piscine du parc Olympique, la somme de 2 400,68 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2, pour les travaux de laboratoire au 15 novembre 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034

C) Paiement à effectuer à « *Excavation Gricon inc.* »

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, phase 3, la somme de 832 705,43 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6, pour les travaux effectués au 15 décembre 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

D) Paiement à effectuer à « *Comeau Experts-Conseils (Shellex)* »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 29 275,51 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 24, pour les services professionnels au 31 novembre 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

E) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorét inc.* »

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, phase 4, la somme de 547 528,32 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux effectués au 15 décembre 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

F) Paiement à effectuer à « *JFLA* »

Pour le projet de construction du chalet de la piscine du parc Olympique, la somme de 7 814,28 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2, pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

G) Paiement à effectuer à « *Groupe ABS* »

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, phase 3, la somme de 13 078,13 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6, pour le contrôle qualitatif des travaux au 30 novembre 2019.

Que cette dépense financée par le règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

## VILLE DE PINCOURT

H) Paiement à effectuer à « *Soucy Aquatik inc.* »

Pour le projet de réfection du bassin de la piscine municipale, la somme de 41 027,37 \$, toutes taxes incluses, représentant la libération de 5% de l'acceptation provisoire.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

2020-01-013 SUJET : APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS # 5, 6, 7, 8, 9, 11 ET 12 POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL – PHASE 4

---

Considérant que le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 4, nécessite des changements;

Considérant la liste des changements déposée;

Considérant que ces avis de changements seront payés à même le budget de contingences prévu au projet, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte des avis de changements présentés pour une somme de 194 781,69 \$ toutes taxes incluses et de les approuver.

2020-01-014 SUJET : APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS # 1, 3, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 ET 22 POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL – PHASE 3

---

Considérant que le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 3, nécessite des changements;

Considérant la liste des changements déposée;

Considérant que ces avis de changements seront payés à même le budget de contingences prévu au projet, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte des avis de changements présentés pour une somme de 87 412,30 \$ toutes taxes incluses et de les approuver.

2020-01-015 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2019-10-325 – APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS # 1 ET 2 POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL – PHASE 3

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la résolution 2019-10-325 – Approbation des avis de changements # 1 et 2 pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 3, comme suit :

De changer dans le titre les mots «*changements # 1*» par les mots «*changements # 6*».

De changer dans les considérants les mots «*Avis de changements # 1*» par les mots «*Avis de changements #6*».

## VILLE DE PINCOURT

2020-01-016 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES – APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS – PROJET DE RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à approuver les avis de changements, incluant les changements pour les travaux d'hiver, dans le projet de reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique, dans les limites du budget de contingences prévu au règlement 875.

2020-01-017 SUJET : DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE AUPRÈS DU CENTRE LOCAL D'EMPLOI (CLE) – EMBAUCHE D'UNE ASSISTANTE-COORDONNATRICE POUR LE PROJET VERT

Considérant le « *Projet vert* » de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte la responsabilité du projet « *Projet vert* » 2020 présenté dans le cadre de cette demande de subvention salariale.

Que madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel soit autorisée au nom de la Ville de Pincourt à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

Que la Ville de Pincourt s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

2020-01-018 SUJET : SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE POUR LE SITE EN TÉLÉCOMMUNICATION ET DE L'ENTENTE POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE POUR LE SITE RELAIS

Considérant l'échéance au 31 mars 2020 des ententes avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour le site en télécommunication et de l'entente pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour le site relais;

Considérant que ces infrastructures sont utilisées par la MRCVS pour l'établissement de son réseau de communication incendie;

Considérant la résolution 19-11-27-34 de la MRCVS autorisant la signature du renouvellement des ententes, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la signature par monsieur Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de protection incendie, d'une entente d'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour l'utilisation du site en télécommunication ainsi que celle relative à l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour l'utilisation du site relais pour la même période avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 avec deux années supplémentaires optionnelles, aux tarifs annuels pour chaque entente :

- 4 286 \$ pour la première année;
- 4 371 \$ pour la deuxième année;
- 4 458 \$ pour la troisième année;
- 4 547 \$ pour chaque année optionnelle.

2020-01-019	SUJET :	<u>APPROBATION DU PROJET H89855 DE BELL CANADA</u>
		PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'entériner l'approbation du projet H89855 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
2020-01-020	SUJET :	<u>RENOUVELLEMENT – REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)</u>
		Considérant que la Ville de Pincourt a rejoint en 2015 l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)
		Considérant que le contrat venait à échéance le 31 décembre 2019 et que l'UMQ a renouvelé ce contrat pour la période 2019-2020, il est
		PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
		D'entériner l'autorisation donnée par la Ville de Pincourt de renouveler le contrat en assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période 2021, aux mêmes conditions.
2020-01-021	AVIS	<u>DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 781, TEL QU'AMENDÉ</u>
		Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement modifiant le règlement 781 – Règlement de construction, tel qu'amendé, afin d'inclure de nouvelles normes relativement aux toitures sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
2020-01-022	SUJET :	<u>PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU MANOIR LE SAPINOIS SITUÉ AU 350, CHEMIN DUHAMEL</u>
		Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 29 juillet 2019 relativement à cette dérogation mineure, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution autorisant l'agrandissement du Manoir Le Sapinois situé au 350, chemin Duhamel et que les modifications suivantes soient autorisées :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment sur 3 étages hors sol alors que le règlement actuel ne permet que 2 étages sous certaines conditions;
- Permettre la correction de l'usage autorisé de « Maison de chambres » à « Résidence pour personnes âgées non autonomes »;
- Intégration des lots 1 721 927 (352, chemin Duhamel) et 4 988 954 (370, chemin Duhamel) au lot 3 368 388 (Manoir Le Sapinois - 350, chemin Duhamel) pour former un lot distinct.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 27 janvier 2020 à 18 h 00, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2020-01-023      SUJET :      AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE QUITTANCE ET TRANSACTION

---

Attendu le recours entrepris contre la Ville de Pincourt devant le Tribunal administratif du Travail (division des relations du travail) dans le dossier portant le numéro CM-2019-4141;

Attendu qu'à la suite des pourparlers entrepris entre les parties à cette instance une entente de principe est intervenue en vertu de laquelle elles désirent mettre un terme à l'ensemble de leurs différends et à cette fin, conclure une quittance et transaction dont les modalités ont été soumises au Conseil par les procureurs et conseillers juridiques de la Ville;

Attendu les recommandations des conseillers juridiques de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers René Lecavalier et Alexandre Wolford  
ONT VOTÉ CONTRE Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel, monsieur le conseiller Sam Ierfino et monsieur le maire Yvan Cardinal  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la présidente de la Commission d'administration et de finances, madame Diane Boyer, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la quittance et transaction entre la Ville et l'employé matricule 4005 telle que soumise au Conseil;

De donner instructions à la direction générale de la Ville de donner suite à l'ensemble des dispositions de cette quittance et transaction;

Que les attendus de la présente résolution en font partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

## VILLE DE PINCOURT

2020-01-024      SUJET :      NOMINATION DE M<sup>E</sup> ETIENNE BERGEVIN BYETTE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la nomination, le 15 janvier 2020, de M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette au poste de directeur général.

D'autoriser la signature, par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la présidente de la Commission d'administration et de finances, madame Diane Boyer, du contrat de travail à intervenir entre la Ville de Pincourt et M<sup>e</sup> Bergevin Byette.

Que le salaire est en fonction de l'annexe A, « Échelle salariale 2018 » du personnel de gestion telle qu'autorisée par la résolution 2018-05-169 et que les conditions et avantages sont celles prévues aux conditions de travail des gestionnaires de la Ville de Pincourt.

Que M<sup>e</sup> Bergevin Byette continuera d'occuper le poste de greffier

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 23 et s'est terminée à 19 h 26

2020-01-025      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 26, de lever la Séance ordinaire du 14 janvier 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

DANIELLE CARBONNEAU  
ASSISTANTE GREFFIÈRE

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 21 janvier 2020**, à 11 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier

Absence motivée : Monsieur le conseiller Alexandre Wolford

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020
3. Autorisation de constitution de la Régie des sports et de la culture
4. Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)
5. Demande de relocalisation de l'Écocentre de Pincourt
6. Adoption du projet de Règlement numéro 780-21 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, afin de permettre qu'un terrain soit occupé par un projet intégré
7. Adoption du projet de Règlement numéro 781-05 – Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 781, tel qu'amendé, afin d'inclure de nouvelles normes relativement aux toitures
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020

### CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-01-026 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 11 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 21 janvier 2020.
- 2020-01-027 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020.
- 2020-01-028 SUJET : AUTORISATION DE CONSTITUTION DE LA RÉGIE DES SPORTS ET DE LA CULTURE
- Considérant la volonté des villes situées sur l'île Perrot de procéder à la construction d'infrastructures sportives et culturelles sur le territoire de l'île pour le bien-être et la santé de leurs populations;
- Considérant que les villes ont présentement l'opportunité de présenter une demande d'aide financière visant la construction d'une première infrastructure, à savoir un aréna deux glaces;
- Considérant que suite à l'obtention d'une subvention, la gestion du projet devra être confiée à un organisme indépendant des villes demanderesses;
- Considérant que d'autres infrastructures pourraient être autorisées dans les prochaines années, selon les orientations stratégiques et les besoins et attentes de la population de l'île Perrot, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser que des démarches visant la constitution d'une régie intermunicipale dont la dénomination sera « Régie des sports et de la culture » soient entreprises;
- De s'engager à adopter les résolutions nécessaires visant la signature de l'entente prévoyant la constitution de la régie, après approbation de son contenu;
- D'autoriser que l'ensemble des démarches de construction de l'aréna, et de toute infrastructure commune subséquente, soient supervisées par la Régie.
- 2020-01-029 SUJET : PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS)
- Considérant que la population totale de l'île Perrot compte plus de 39 000 citoyens;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il n'y a aucune infrastructure sportive intérieure sur l'ensemble du territoire de l'île;

Considérant que les conseils municipaux des quatre (4) municipalités s'entendent sur la nécessité de procéder à la construction d'une première infrastructure sportive intérieure et qu'un projet d'aréna 2 glaces a fait l'unanimité au sein des conseils municipaux;

Considérant que les villes de Pincourt, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, de L'Île-Perrot ainsi que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil (ci-après « les Villes ») travaillent de concert afin de créer une régie, laquelle sera responsable de la construction et l'exploitation de l'aréna, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt, en son nom et au nom des villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, de L'Île-Perrot et de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, soit autorisée à présenter le projet de construction d'un complexe sportif abritant 2 glaces, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

De procéder au dépôt de la demande durant le processus de création de la régie.

Que la Ville de Pincourt désigne M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus dans le cadre de la demande faite en vertu du PAFIRS.

2020-01-030      SUJET :      DEMANDE DE RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE DE PINCOURT

---

Considérant que dans les dernières années, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) et les municipalités de Vaudreuil-Soulanges ont mis sur pied un réseau d'écocentres afin de favoriser la récupération et la valorisation de certaines matières dans la région;

Considérant que l'Écocentre à Pincourt dessert la deuxième plus grande population de la MRCVS, soit 39 470 citoyens, mais offre le service le moins complet de l'ensemble des écocentres;

Considérant que, faute d'espace, l'Écocentre à Pincourt ne peut offrir les mêmes services que les écocentres situés à Saint-Zotique et Rigaud;

Considérant que l'emplacement de l'écocentre, situé dans la cour des ateliers municipaux, amène des difficultés de cohabitation et des conflits d'usage;

Considérant que l'accès à l'Écocentre à Pincourt n'est pas maximal pour les citoyens, situé dans un quartier résidentiel il dérange la

## VILLE DE PINCOURT

quiétude des résidents et il est difficilement visible, car il est impossible d'installer une structure pour la signalisation du site;

Considérant qu'une bonne partie des citoyens de l'île Perrot utilisant les écocentres se rendent à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion plutôt qu'à l'écocentre à Pincourt et que ces déplacements sont contraires à la volonté de la région de réduire les émissions des gaz à effet de serre;

Considérant la volonté de la Ville de desservir adéquatement sa population en matière de récupération et de valorisation des matières, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer l'intérêt de la Ville quant à la relocalisation de l'Écocentre de Pincourt vers un site plus compatible avec les besoins actuels et futurs de la population.

De réitérer l'engagement de la Ville à offrir un service de qualité aux citoyens de l'île Perrot qui serait minimalement équivalent à celui offert aux écocentres situés à Saint-Zotique et Rigaud.

2020-01-031      SUJET :      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-21 –  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
780, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE QU'UN TERRAIN  
SOIT OCCUPÉ PAR UN PROJET INTÉGRÉ

---

Considérant l'avis de motion 2019-12-388, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de Règlement numéro 780-21 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, afin de permettre qu'un terrain soit occupé par un projet intégré.

Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 11 février 2020 à 18 h 30 ou à une autre date déterminée par le greffier.

2020-01-032      SUJET :      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 781-05 –  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION  
NUMÉRO 781, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'INCLURE DE NOUVELLES  
NORMES RELATIVEMENT AUX TOITURES

---

Considérant l'avis de motion 2020-01-021, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de Règlement numéro 781-05 - Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 781, tel qu'amendé, afin d'inclure de nouvelles normes relativement aux toitures.

Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 11 février 2020 à 18 h 30 ou à une autre date déterminée par le greffier.

# VILLE DE PINCOURT

## PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2020-01-033      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 11 h 40, de lever la séance extraordinaire du 21 janvier 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 11 février 2020**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et René Lecavalier

Était aussi présent : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier

Absences motivées : Madame la conseillère Diane Boyer et Monsieur le conseiller Sam Ierfino

2020-02-034 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2020-02-035 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 et de celui de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020.

2020-02-036 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-02)

## VILLE DE PINCOURT

2020-02-037 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
DÉCEMBRE 2019 ET LE MOIS DE JANVIER 2020

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2019 et le mois janvier 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2020-02-038 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –  
SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET  
D'INFRASTRUCTURES COMMUNES

**AMANDÉE  
PAR LA  
RÉSOLUTION  
2020-05-156**

Considérant que l'administration des villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, et de L'Île-Perrot et de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil se sont entendus pour retenir les services de divers professionnels afin de réaliser le programme fonctionnel et techniques « PFT », il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les mandats suivants, donnés par la direction générale :

- D3 architectures, pour une somme maximale de 42 500 \$, taxes en sus, pour les services professionnels en architectures et pour la modélisation 3D;
- Infra Sports, pour une somme maximale de 6 500 \$, taxes en sus, pour les services en ingénierie;
- Shellex groupe conseil, pour une somme maximale de 17 800 \$, taxes en sus, pour les volets civils et structures du PFT.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste comptable 22.700.10.038.

D'autoriser la trésorière et directrice du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à facturer les trois (3) autres villes au prorata de leur population.

2020-02-039 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

# VILLE DE PINCOURT

2020-02-040 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – FÉVRIER 2019

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Constructions RDJ inc.* »

Pour le projet de construction du chalet de la piscine du parc Olympique, la somme de 146 998,02 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 janvier 2020.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

B) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorêt inc.* »

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, phase 4, la somme de 243 871,34 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 incluant la libération du premier 5% pour les travaux effectués jusqu'au 15 janvier 2020.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

C) Paiement à effectuer à « *Zarrabi et Associés, S.E.C.* »

Pour le projet de reconstruction du chalet de la piscine municipale, la somme de 1 379,70 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 20 janvier 2020.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

D) Paiement à effectuer à « *Laboratoire GS inc.* »

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, phase 4, la somme de 22 560,46 \$, toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs suivants :

Décompte progressif	Date	Montant
6	10 décembre 2019	2 075,13 \$
7	8 octobre 2019	2 244,20 \$
8	17 janvier 2020	344,93 \$
9	19 novembre 2019	11 600,17 \$
10	27 novembre 2019	5 709,66 \$
11	13 décembre 2019	586,37 \$

Que ces dépenses financées par le Règlement numéro 867 soient imputées au poste comptable 22.300.10.867.

E) Paiement à effectuer à « *Shellex infrastructures* »

Pour le relevé technique du projet des travaux de réfection de chaussée d'une partie de la rue Régent, la somme de 2 299,50 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés au 31 décembre 2019.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.10.072.

F) Paiement à effectuer à « *Comeau Experts-Conseils (Shellex infrastructures)* »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 3 794,18 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 25, pour les services professionnels jusqu'au 31 décembre 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

G) Paiement à effectuer à « *JFLA* »

Pour le projet de construction du chalet de la piscine du parc Olympique, la somme de 7 253,77 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3, pour les travaux exécutés au 31 janvier 2020.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

2020-02-041 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2019-02-043 – DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2019-02-043 – Dépense financée par le surplus non réservé – Octroi d'un mandat pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet de construction du chalet de la piscine municipale de Pincourt pour changer la somme de 13 797 \$, par la somme de 15 291,68 \$.

2020-02-042 SUJET : APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS # 10 ET 13 POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL – PHASE 4

Considérant que le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 4, nécessite les changements suivants :

- Avis de changement # 10 : Retenue permanente de 12 978,51 \$ taxes en sus pour le pavage non conforme ;
- Avis de changement # 13 : Reprise de l'alignement de l'ancien égout sanitaire, deux puisards à raccorder au pluvial au lieu du sanitaire, l'ajout d'un mini-puisard au 631, chemin Duhamel, chloration supplémentaire pour le 757, chemin Duhamel, conduite de béton non identifiée aux plans, pour un total de 8 007,53 \$ taxes en sus ;

Considérant que l'avis de changement # 10 fera partie de la retenue permanente prévue au contrat ;

Considérant que ces avis de changements seront payés à même le budget de contingences prévu au projet, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte des avis de changements présentés et de les approuver.

2020-02-043 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS TECHNIQUES, LE SUIVI DURANT L'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE D'UNE PARTIE DE LA RUE RÉGENT

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour la préparation des plans et devis techniques, le suivi durant l'appel d'offres et la surveillance des travaux de réfection de chaussée d'une partie de la rue Régent, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à « *CDGU* » pour une somme de 33 740 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.10.072.

2020-02-044 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – PROJET EXPÉRIMENTAL DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DE L'AGRILE DU FRÊNE – TROISIÈME ANNÉE D'UN MANDAT DE TROIS ANS

---

Considérant la résolution 2018-02-060, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Pincourt en séance régulière le 13 février 2018 octroyant un mandat de trois (3) ans à la firme « *GDG Environnement / INRS / Ressources naturelles Canada* » pour un projet expérimental de contrôle biologique de l'agrile du frêne, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le renouvellement du mandat pour le projet expérimental de contrôle biologique de l'agrile du frêne pour la troisième et dernière année du contrat pour une somme de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 02.320.00.497.

2020-02-045 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION D'ACHAT – REMPLACEMENT DE L'INTERRUPTEUR DE TRANSFERT ÉLECTRIQUE D'URGENCE – STATION SP-2

---

Considérant que l'équipement en place a plus de (30) ans et que les pièces ne sont plus disponibles pour la réparation ;

Considérant qu'il s'agit d'un équipement d'urgence pour le transfert sur la génératrice ;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que « *Lagacé Électrique* » peut fournir les services d'installation et de mise en service, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de Division traitement des eaux usées, monsieur Denis Forest, à octroyer le contrat pour le remplacement de l'interrupteur de transfert électrique d'urgence de la station de pompage SP-2 (chemin Duhamel) à « *Lagacé Électrique* » pour une somme maximale de 15 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.400.00.094.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2021.

2020-02-046      SUJET :      DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DE L'HERBE À POUX

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le contrôle biologique de l'herbe à poux auprès de « *Arbo Ressources* », suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 20 800,78 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.497.

2020-02-047      SUJET :      AUTORISATION À LA FIRME « *SHELLEX GROUPE CONSEIL* » À PRÉSENTER TOUTES DEMANDES D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) DANS LE CADRE DU PROJET DE CANALISATION DES FOSSÉS DANS LE SECTEUR DE LA 44<sup>E</sup> AVENUE ET DU 3<sup>E</sup> BOULEVARD

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la firme « *Shellex Groupe Conseil* » à présenter, pour et au nom de la Ville de Pincourt, toutes demandes d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du projet de canalisation de fossés dans le secteur de la 44<sup>e</sup> Avenue et du 3<sup>e</sup> Boulevard.

Que la Ville de Pincourt s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

2020-02-048      SUJET :      OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2020

---

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et  
Claudine Girouard-Morel et monsieur le conseiller René Lecavalier  
A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « *A1 Lignes Jaunes* » pour le marquage de la chaussée pour l'année 2020 pour une somme de 88 319,02 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.350.00.520.

2020-02-049 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET LE  
RAMASSAGE DES FEUILLES POUR L'ANNÉE 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « *Transport Rolland Chaperon* » pour le transport et le ramassage des feuilles pour l'année 2020 pour une somme de 24 642,01 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.420.00.490.

2020-02-050 SUJET : AUTORISATION DE LA CRÉATION ET DE LA MISE SUR PIED D'UN  
COMITÉ PILOTAGE POUR LA MUNICIPALITÉ AMIE DES  
ÂÎNÉS (MADA)

Considérant que le mandat du comité est de soutenir le renouvellement de la Politique de développement social, laquelle intègre une démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la Politique de développement social incorporera des éléments d'une politique municipale des aînés ainsi que des actions destinées aux aînés, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la création et de la mise sur pied d'un comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA), lequel sera formé des actuels membres du comité de suivi de la Politique de développement social, comme suit :

Responsabilité	Provenance	Statut	Nom
Président	Maire	Votant	Yvan Cardinal
Membre de la Commission de développement social et communautaire, Loisirs et culture	Conseillère municipale et responsable des questions des aînées	Votant	Denise Bergeron

## VILLE DE PINCOURT

Membre de la Commission de développement social et communautaire, Loisirs et culture	Conseillère municipale	Votant	Claudine Girouard-Morel
Répondant environnement favorable	Comité Ville en santé	Votant	Josée Maltais
Répondant jeunesse	Comité action jeunesse	Votant	Kamlia Woods
Répondant communautés culturelles	Comité interculturel	Votant	Corrinne Tendo
Répondant culture	Comité design	Votant	Mélanie Lafrance
Répondant aînés anglophone	Âge d'or anglophone	Votant	Roland Denis
Répondant aînés francophone	Âge d'or francophone	Votant	Nicole Beauregard
Répondant petite enfance	CPE Les Petits Mousses	Votant	France D'Amour
Répondant école primaire francophone	École Notre-Dame-de-Lorette	Votant	Isabelle Ste-Marie
Répondant école primaire anglophone	École Edgewater	Votant	Shirley Kapitsky
Répondant école secondaire	École secondaire du Chêne-Bleu	Votant	Patrick Maisonneuve
Répondant entreprises de Pincourt	Groupe Autoforce	Votant	André Gingras
Répondant personnes handicapées	Table des personnes handicapées	Votant	Karine Daigle
Répondant sécurité alimentaire	Table sécurité alimentaire	Votant	Micheline Paquin
Chef de division- Développement social et culturel	Ville de Pincourt	Soutien	Célia Corriveau

2020-02-051      SUJET :      DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – REMPLACEMENT DES JEUX DE 0-5 ANS AU PARC OUELLETTE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense du remplacement des jeux 0-5 ans au parc Ouellette auprès de divers fournisseurs pour une somme maximale de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste comptable 22.700.10.037.

2020-02-052      SUJET :      DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE CLOISONS DE BUREAU POUR L'OMNI- CENTRE ET ACHATS DANS LE CADRE DU PROJET DE KIOSQUE POUR LA LOCATION NAUTIQUE AU PARC BELLEVUE

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à procéder à l'achat de cloisons de bureau pour l'Omni-Centre, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs conformes, pour une somme maximale de 11 497,50 \$, toutes taxes incluses.

De l'autoriser à procéder aux achats requis dans le cadre du projet de kiosque de location nautique pour le parc Bellevue, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs conformes, pour une somme maximale de 31 043,25 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation, financées par le fonds de roulement, soient imputées aux postes comptables 22.700.40.060 et 22.700.20.075.

Que ces emprunts au fonds de roulement soient remboursés en cinq (5) paiements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2021.

2020-02-053 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - PLAN D'ACTION POUR PERSONNES HANDICAPÉES

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la chef de Division développement social et culturel, madame Célia Corriveau, à procéder à diverses dépenses, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs conformes, pour une somme maximale de 12 647,25 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du projet de Plan d'action pour personnes handicapées.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain » soient imputées au poste comptable 22.700.20.076.

2020-02-054 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, d'habits de combat auprès de « *L'Arsenal* », pour la somme de 25 811,89 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 03.600.22.740.

2020-02-055 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE BOYAUX ET DE LANCES

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat de boyaux et de lances auprès de divers fournisseurs, pour une somme de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.220.40.088.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 6 898,50 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

2020-02-056 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de défibrillateurs auprès de « *Cardio-Choc* » pour une somme de 3 449,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.220.40.496.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en trois (3) paiements annuels égaux de 1 149,75 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

2020-02-057 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE SUR ROUES

Considérant les besoins de la Ville, notamment au niveau du Service des travaux publics et infrastructures, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, d'une génératrice sur roues auprès de « *Groupe Roger Faguy inc.* », pour la somme de 29 318,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.300.40.085.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 5 863,73 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

2020-02-058 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN DÉCLENCHEUR À DISTANCE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un déclencheur à distance pour la sirène de confinement auprès de divers fournisseurs, pour une somme de 11 497,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.220.40.094.

## VILLE DE PINCOURT

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 299,50 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

2020-02-059 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'ÉTAIEMENT DU SYSTÈME HYDRAULIQUE DE SAUVETAGE

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'étalement du système hydraulique de sauvetage auprès de « *L'Arsenal* », pour une somme de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.220.40.045.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 943,93 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

2020-02-060 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE POMPE DIESEL SUR ROUES AVEC ACCESSOIRES

---

Considérant les besoins de la Ville, notamment au niveau du Service des travaux publics et infrastructures, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, d'une pompe Diesel sur roues avec accessoires auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 42 540,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.300.40.086.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 8 508,15 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

2020-02-061 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS ROULEMENT – ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE GAZ PORTATIF AVEC ACCESSOIRES

---

Considérant les besoins de la Ville, notamment au niveau du Service des travaux publics et infrastructures, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un détecteur de gaz portatif avec accessoires auprès de divers fournisseurs, pour une somme de 4 599 \$, toutes taxes incluses.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.300.40.047.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en trois (3) paiements annuels égaux de 1 533 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

2020-02-062 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE BOUTEILLES D'AIR RESPIRABLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de bouteilles d'air respirable auprès de « *Dalmatian Fire Equipment* », pour une somme de 9 198 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.220.40.095.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 839,60 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

2020-02-063 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – CONTRAT POUR LA TENUE DU SPECTACLE PRINCIPAL DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 8 AOÛT 2020

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 27 janvier 2020, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat auprès de « *Gestion Pierre Gravel inc.* », dans le cadre de la Journée des pompiers du 8 août 2020 pour une somme de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le versement du dépôt d'une somme de 14 371,88 \$, toutes taxes incluses, à « *Gestion Pierre Gravel inc.* » lors de la signature du contrat.

Qu'un deuxième versement d'une somme de 14 371,87 \$, toutes taxes incluses, soit effectué en date du 8 août 2020 à « *9197-4302 Québec inc.* »

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2020-02-064 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 20 janvier 2020

2020-02-065 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 900 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le règlement numéro 900 intitulé *Règlement concernant la division de la Ville de Pincourt en six (6) districts électoraux* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2020-02-066 SUJET : DEUXIÈME PROJET DE RÉOLUTION : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU MANOIR LE SAPINOIS SITUÉ AU 350, CHEMIN DUHAMEL

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 29 juillet 2019 relativement à cette dérogation mineure;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution en séance ordinaire du 14 janvier 2020 sous le numéro 2020-01-022;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 janvier 2020, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution autorisant l'agrandissement du Manoir Le Sapinois situé au 350, chemin Duhamel et que les modifications suivantes soient autorisées :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment sur 3 étages hors sol alors que le règlement actuel ne permet que 2 étages sous certaines conditions;
- Permettre la correction de l'usage autorisé de « Maison de chambres » à « Résidence pour personnes âgées non autonomes »;
- Intégration des lots 1 721 927 (352, chemin Duhamel) et 4 988 954 (370, chemin Duhamel) au lot 3 368 388 (Manoir Le Sapinois - 350, chemin Duhamel) pour former un lot distinct.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet d'agrandissement du Manoir le Sapinois, ait lieu le 20 février 2020 de 9 h 00 à 19 h 00, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2020-02-067 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE CHAUSSÉE D'UNE PARTIE DE LA RUE RÉGENT

## VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement d'emprunt pour la réfection de chaussée d'une partie de la rue Régent sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2020-02-068      AVIS    DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONVERSION AU DEL DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE PINCOURT

---

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement intitulé *Règlement d'emprunt pour la conversion au DEL du réseau d'éclairage public de la Ville de Pincourt* sera déposé sur la table du conseil et adopté à une séance subséquente.

2020-02-069      AVIS    DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 901 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL, DE L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU SITE ET DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

---

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement intitulé *Règlement numéro 901 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de construction du garage municipal, de l'agrandissement de la caserne incendie, de l'aménagement du site et des honoraires professionnels*, pour ledit projet, sera déposé sur la table du conseil et adopté à une séance subséquente.

2020-02-070      SUJET :    RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement avec Aon Parizeau inc. pour l'année 2020 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 321,70 \$, toutes taxes incluses.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2020.

2020-02-071      SUJET :    NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 803, 806, 841, 846, 868, 886 ET 891

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur François Plaisance à appliquer les divers articles des règlements 803, 806, 841, 846, 868, 886 et 891 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

## VILLE DE PINCOURT

2020-02-072      SUJET :      La période de questions a débuté à 19 h 28 et s'est terminée à 19 30.  
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 31, de lever la Séance ordinaire du 11 février 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le vendredi 21 février 2020**, à 11 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et monsieur le conseiller René Lecavalier

Était aussi présent : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier

Absences motivées : Monsieur le conseiller Alexandre Wolford et monsieur le conseiller Sam Ierfino

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 21 février 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 février 2020
3. Dépôt du projet de règlement numéro 901 – Règlement décrétant l'agrandissement de la caserne incendie, la construction des ateliers municipaux, l'aménagement extérieur et les services professionnels pour ledit projet et un emprunt de 10 527 000 \$ à cette fin
4. Reconduction de la division du territoire de la Ville de Pincourt en districts électoraux
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 21 février 2020

### CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-02-073 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 11 h 39, d'ouvrir la séance extraordinaire du 21 février 2020.
- 2020-02-074 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 février 2020.
- 2020-02-075 SUJET : DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 901 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE, LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX, L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LEDIT PROJET ET UN EMPRUNT DE 10 527 000 \$ À CETTE FIN
- Il est, par la présente, déposé par monsieur le conseiller René Lecavalier, le projet de règlement numéro 901 intitulé : *Règlement décrétant l'agrandissement de la caserne incendie, la construction des ateliers municipaux, l'aménagement extérieur et les services professionnels pour ledit projet et un emprunt de 10 527 000 \$ à cette fin*. Ce dernier sera adopté à une séance subséquente.
- 2020-02-076 SUJET : RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT EN DISTRICTS ÉLECTORAUX
- Considérant que la Ville de Pincourt procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;
- Considérant l'article 40.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM);
- Considérant que la Ville de Pincourt doit demander la reconduction de la division des districts électoraux avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;
- Considérant que les présents districts électoraux respectent les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la LERM;
- Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Pincourt une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division; il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville de Pincourt en districts électoraux.

# VILLE DE PINCOURT

## PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2020-02-077      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame le conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 11 h 43, de lever la séance extraordinaire du 21 février 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 25 février 2020**, à 9 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et monsieur le conseiller René Lecavalier

Était aussi présent : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier

Absences motivées : Monsieur le conseiller Alexandre Wolford et monsieur le conseiller Sam Ierfino

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 25 février 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 février 2020
3. Adoption du Règlement numéro 901 et procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement décrétant l'agrandissement de la caserne incendie, la construction des ateliers municipaux, l'aménagement extérieur et les honoraires professionnels pour ledit projet et un emprunt de 10 527 000 \$ à cette fin
4. Avis de motion - Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 25 février 2020

### CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-02-078 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2020
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 9 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 25 février 2020.
- 2020-02-079 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2020
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 février 2020.
- 2020-02-080 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 901 ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE, LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX, L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LEDIT PROJET ET UN EMPRUNT DE 10 527 000 \$ À CETTE FIN
- Considérant l'avis de motion adopté lors de la séance ordinaire du 11 février 2020, sous le numéro 2020-02-069;
- Considérant le dépôt du projet de Règlement numéro 901 adopté lors de la séance extraordinaire du 21 février 2020, sous le numéro 2020-02-075, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement numéro 901 – Règlement décrétant l'agrandissement de la caserne incendie, la construction des ateliers municipaux, l'aménagement extérieur et les services professionnels pour ledit projet et un emprunt de 10 527 000 \$ à cette fin.*
- Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 901, ait lieu les 4 et 5 mars 2020, ou à toute autre date déterminée par le greffier.
- 2020-02-081 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS
- Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance subséquente.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Aucune question de l'auditoire.

# VILLE DE PINCOURT

2020-02-082      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 02, de lever la séance extraordinaire du 25 février 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 mars 2020**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et René Lecavalier

Étaient aussi présents : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et monsieur Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de protection incendie

Absences motivées : Monsieur le conseiller Sam Ierfino et Madame la conseillère Diane Boyer

2020-03-083 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2020-03-084 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2020, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2020 – APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020, du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2020 et de celui de la séance extraordinaire du 25 février 2020, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux.

2020-03-085 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-03)

2020-03-086 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019 ET LE MOIS DE FÉVRIER 2020

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2019 et le mois de février 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2020-03-087 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MIREILLE PÉLADEAU – TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PINCOURT

---

Considérant que madame Mireille Péladeau, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 17 février 2020, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 28 avril au 19 juin 2020 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Mireille Péladeau – Technicienne en documentation, un congé sans solde du 28 avril au 19 juin 2020 inclusivement selon sa demande déposée.

2020-03-088 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service administratif et financier à procéder au paiement d'une somme de 30 556,89 \$, toutes taxes incluses, à « *Dunton Rainville Avocats et Notaires* » pour les services professionnels juridiques rendus en août, septembre, octobre, novembre et décembre 2019 dans les dossiers 91 295 et 91 191.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.160.00.412.

2020-03-089 SUJET : COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION DES PRÉSIDENTS, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES GESTIONNAIRES PRINCIPAUX ET ADOPTION DE L'HORAIRE

---

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer les présidents, les vice-présidents et les gestionnaires principaux des commissions de travail du conseil jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2021, et d'adopter l'horaire déposé.

Commission	Nom	Titre
<b>Commission d'administration et de finances</b>	Madame Diane Boyer	Présidente
	Monsieur René Lecavalier	Vice-président
	M <sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette	Gestionnaire principal
<b>Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture</b>	Madame Denise Bergeron	Présidente
	Madame Claudine Girouard-Morel	Vice-présidente
	Monsieur Simon Grenier	Gestionnaire principal
<b>Commission de développement durable</b>	Monsieur Alexandre Wolford	Président
	Madame Claudine Girouard-Morel	Vice-présidente
	Madame Vicky Sauvé	Gestionnaire principale
<b>Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire</b>	Monsieur René Lecavalier	Président
	Madame Diane Boyer	Vice-présidente
	Madame Line St-Onge	Gestionnaire principale
	Monsieur Richard Dubois	Gestionnaire principal
<b>Commission de sécurité publique</b>	Monsieur Denise Bergeron	Présidente
	Madame Claudine Girouard-Morel	Vice-présidente
	Monsieur Yanick Bernier	Gestionnaire principal

2020-03-090      SUJET :      NOMINATION DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER À DIVERS COMITÉS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les élus suivants soient nommés pour siéger, au nom du conseil municipal de la Ville de Pincourt, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2021, sur les comités ci-après nommés :

<b>Politique de développement social</b>	Monsieur Yvan Cardinal
	Madame Denise Bergeron
<b>Jeunesse</b>	Monsieur Yvan Cardinal
	Monsieur Alexandre Wolford
<b>Interculturel</b>	Monsieur Sam Ierfino
<b>Comité de Ville en santé</b>	Madame Denise Bergeron

## VILLE DE PINCOURT

<b>Comité consultatif d'urbanisme</b>	Madame Claudine Girouard-Morel
<b>Transport Soleil</b>	Madame Claudine Girouard-Morel
<b>Régie de l'eau de l'Île Perrot</b>	Monsieur Yvan Cardinal Madame Diane Boyer
<b>Comité d'analyse en sécurité incendie</b>	Monsieur Yvan Cardinal Monsieur René Lecavalier M <sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette Monsieur Yanick Bernier Monsieur Stéphane Séguin

2020-03-091      SUJET :      SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE PINCOURT

Considérant les négociations entre la Ville de Pincourt et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Pincourt;

Considérant les recommandations du directeur général et greffier et du directeur du Service d'urgence et de protection incendie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature du maire, monsieur Yvan Cardinal, du directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette et du directeur du Service d'urgence et de protection incendie, pour et au nom de la Ville de Pincourt, de la convention collective entre « *Le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Pincourt* » et la Ville de Pincourt pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

2020-03-092      SUJET :      DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2020-03-093      SUJET :      ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'annuler les soldes des réserves affectées aux divers projets ci-après énumérés :

ENGAGEMENTS ANNÉE 2014		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
4CM002575	NETTOYAGE HYDRAULIQUE	1 581,75 \$
TOTAL		1 581,75 \$
ENGAGEMENTS ANNÉE 2015		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
5EPU-00092	CONTRAT D'ENTRETIEN - ÉQUIPEMENTS DIVERS	963,68 \$
5INFRA-0057	INTERVENTIONS SUR ÉGOUTS	461,32 \$
TOTAL		1 425,00 \$
ENGAGEMENTS ANNÉE 2016		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
6INFRA-0051	CONTRAT D'ENTRETIEN	74 415,55 \$
6INFRA-0054	CONTRAT D'ENTRETIEN	139,13 \$
TOTAL		74 554,68 \$
ENGAGEMENTS ANNÉE 2017		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
7TP-0001612	ENTRETIEN IMMEUBLE – PEINTURE ET RÉPARATION	10 580,64 \$
TOTAL		10 580,64 \$
ENGAGEMENTS ANNÉE 2018		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
8AT-0000028	CLÔTURE	3 866,00 \$
8SUPI-00668	CHAPITEAUX	426,25 \$
8SUPI-00794	GARDIENNAGE HIVERNAL	0,19 \$
8SUPI-00836	MATÉRIEL DE PROMOTION	32,03 \$
TOTAL		4 324,47 \$

2020-03-094      SUJET :      RENFOUEMENT DE LA RÉSERVE DES PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES

Considérant l'annulation des soldes des réserves affectées aux projets d'infrastructures de 2016;

Considérant qu'il est souhaitable de renflouer la réserve des projets de réfection d'infrastructures afin de pourvoir aux investissements futurs, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au renflouement de la réserve financière suivante, à même le surplus non réservé :

Réserve pour projets de réfection d'infrastructures	74 555 \$
	<b>74 555 \$</b>

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-03-095 SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 165 047,56 \$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'affectation d'une somme de 165 047,56 \$ du surplus non réservé pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».
- 2020-03-096 SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 154 891,91 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2019
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'affectation d'une somme de 154 891,91 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2019, le tout selon la liste déposée.
- 2020-03-097 SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – FACTURES DIVERSES
- Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures diverses étant donné que les procédures de réclamations ont été effectuées par le Service administratif et / ou financier et le Service du greffe;
- Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extracomptables, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 4 260,72 \$.
- 2020-03-098 SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – TAXES MUNICIPALES
- Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 673,34 \$.
- 2020-03-099 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES
- Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soient par le Service administratif et financier et le Service du greffe;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2018 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 9 825,24 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2020-03-100 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2018 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 4 168,13 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2020-03-101 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MARS 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

### **A) Paiements à effectuer pour le projet de construction du chalet de la piscine municipale :**

- i. « **Zarrabi et Associés, S.E.C.** » : la somme de 517,39 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 13 février 2020.
- ii. « **Constructions RDJ inc.** » : la somme de 454 395,25 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 février 2020.
- iii. « **Laboratoire GS inc.** » : la somme de 1 169,87 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 21 janvier 2020.
- iv. « **JFLA** » : la somme de 4 787,56 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 janvier 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 875** soient imputées au poste comptable 22.700.20.034.

- v. « **Les Services exp inc.** » : la somme de 11 799,31 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 23 janvier 2020.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le solde de la résolution no 2019-03-074 pour la somme de 3 585,78 \$, par le surplus réservé « engagements 2017 » pour la somme de 3 558,24 \$ et par le règlement no 875 pour la somme de 4 655,29 \$ soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

### **B) Projet de réfection du chemin Duhamel, phase 3 :**

- i. « **Excavation Gricon inc.** » : la somme de 305 658,21 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7, incluant la libération du premier 5 %, pour les travaux effectués jusqu'au 10 février 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

### **C) Projet du chemin de la Pointe-aux-Renards - Modification du point de captation du milieu humide :**

- i. « **Construction G-Nesis inc.** » : la somme de 9 897,62 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 5 février 2020.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.400.10.854.

2020-03-102      SUJET :      AUTORISATION DE RACHAT DU CAMION DODGE RAM 2015  
FINANCÉ PAR CRÉDIT-BAIL

Considérant la résolution 2014-11-406 pour l'achat d'un camion Dodge RAM 2015 par financement crédit-bail sur soixante (60) mois sans aucun versement à la prise de possession et avec valeur résiduelle de 992,69 \$, toutes taxes incluses;

Considérant que la date limite pour le rachat du camion Dodge RAM est prévue le 4 mars 2020, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature du maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que du directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des documents relatifs au rachat du camion Dodge RAM 2015 entre « *Lestage et fils Limitée* » et la Ville de Pincourt dans le cadre de l'appel d'offres 2014-05 pour l'achat par financement crédit-bail du camion Dodge RAM pour une somme de 992,69 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.513.

2020-03-103      SUJET :      DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS DU  
CONSEIL » – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSTALLATION DE  
DOS D'ÂNE ALLONGÉS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la direction du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'installation de dos d'âne allongés, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à « *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* » pour une somme de 57 832,43 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets du conseil » soit imputée au poste comptable 22.300.10.528.

2020-03-104 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « PROJETS DU CONSEIL » – ACHAT DE POTEAUX DE SIGNALISATION, D'ENSEIGNES ET AUTRES DÉPENSES RELATIVES À L'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉS

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de poteaux de signalisation, d'enseignes et autres dépenses relatives à l'installation de dos d'âne allongés, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 23 224,95 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par la réserve « Projets du conseil » soient imputées au poste comptable 22.300.10.528.

2020-03-105 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 863 – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA POSE DE TOURBE SUR LA 23<sup>E</sup>, 24<sup>E</sup> ET 25<sup>E</sup> AVENUE

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le mandat octroyé par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, pour la pose de tourbe sur la 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> Avenue auprès de « *M & M Paysagiste* », suivant recherche de prix, pour une somme de 87 955,88 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

2020-03-106 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE QUATRE (4) PORTES, ¾ TONNE, D'UN TRACTEUR À GAZON AVEC ACCESSOIRES ET LES SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS

---

Considérant que ces dépenses sont prévues au plan triennal des immobilisations;

Considérant l'approbation de la Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire du 24 février 2020, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public, le cas échéant, pour l'obtention de :

- Camionnette quatre (4) portes,  $\frac{3}{4}$  tonne;
- Tracteur à gazon avec accessoires;

De l'autoriser à aller en appel d'offres public pour les services professionnels reliés à la préparation d'un plan de gestion des débordements.

D'approuver les critères de sélections pour l'appel d'offres portant sur la préparation d'un plan de gestion des débordements et se lisant ainsi :

Compréhension du mandat	<b>10 points</b>
Méthodologie et approche proposée pour la réalisation du projet	<b>20 points</b>
Capacité de production et échéancier	<b>20 points</b>
Expérience de la firme dans la réalisation de mandats similaires	<b>15 points</b>
Qualification et expérience du chargé de projet et de son équipe	<b>30 points</b>
Présentation générale et respect du schéma de l'offre	<b>5 points</b>

2020-03-107      SUJET :      AUTORISATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue du « Défi Chêne-Bleu » sur le terrain de l'école et sur le réseau routier, le jeudi 14 mai 2020, à compter de 9 h 00, selon les trajets déposés.

D'autoriser les « Scouts of Ile Perrot » à tenir une activité extérieure au kiosque du parc Olympique, dans la nuit du vendredi 15 mai 2020 au samedi 16 mai 2020.

D'autoriser, suivant la demande formulée par la Société canadienne du cancer, la tenue de la 17<sup>e</sup> édition du « Relais pour la vie », sur les terrains du parc Olympique à Pincourt, dans la nuit du vendredi 29 mai au samedi 30 mai 2020, et ce, sans l'utilisation du réseau.

D'autoriser, suivant les demandes formulées par l'école Notre-Dame-de-Lorette, la tenue d'un triathlon scolaire, volet local, le lundi 15 juin 2020, de 8 h 30 à 15 h 00, ainsi que la tenue d'un triathlon scolaire, volet régional, le mardi 16 juin 2020, de 8 h 30 à 13 h 00, sur les terrains du parc Olympique et sur le réseau routier, et ce, selon les plans déposés.

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir une kermesse dans le parc Olympique le mardi 23 juin 2020 ainsi que d'autoriser la fermeture partielle de la rue Lussier, en partie est, à partir de la rue Bellevue, jusqu'au boulevard Cardinal-Léger, de 8 h 30 à 15 h 00.

D'autoriser la tenue de la « Grande Marche du Défi Pierre Lavoie » au parc Olympique et sur le réseau routier le dimanche 18 octobre 2020, de 10 h 00 à 12 h 00.

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation des événements.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

2020-03-108 SUJET : DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE CONTRAT POUR LA GESTION DU KIOSQUE DE LOCATION NAUTIQUE AU PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à procéder aux dépenses pour les opérations du kiosque de location nautique du parc Bellevue pour une somme maximale de 14 946,75 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser également ce dernier à octroyer un contrat d'une année avec possibilité de renouvellement de deux ans, suivant recherche de prix, à « *Vivaction Inc.* », pour la gestion du kiosque de location nautique du parc Bellevue, pour une somme de 16 096,50 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 02.752.10.410.

2020-03-109 SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que, dans son appel d'offres 2017-004, la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux (2) années additionnelles, une (1) année à la fois, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger ledit contrat pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt pour l'année 2020 selon les modalités prévues à l'article 6.1.4 du cahier des instructions aux soumissionnaires et clauses générales de l'appel d'offres 2017-004 pour la somme de 60 011,43 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.210.00.492.

2020-03-110 SUJET : APPROBATION DU PROJET ING-315678 7266186-5054 DE VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'approbation du projet ING-315678 7266186-5054 de Vidéotron ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2020-03-111 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2020

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie

- 3 février 2020

Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 3 février 2020

Commission de développement durable

- 10 février 2020

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire

- 24 février 2020

2020-03-112 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 806-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 806 – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION (RMH 399-2020)

---

Madame la conseillère Denise Bergeron donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 806-01 modifiant le règlement relatif à la circulation et dépose le projet du Règlement numéro 806-01 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 806 - Règlement relatif à la circulation (RMH 399-2020)*.

2020-03-113 SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780 TEL QU'AMENDÉ

---

Considérant la présentation de l'avis de motion du Règlement numéro 780-21 modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, en séance ordinaire le 10 décembre 2019 sous la résolution 2019-12-388;

Considérant l'adoption du projet de règlement numéro 780-21 en séance extraordinaire le 21 janvier 2020 sous la résolution 2020-01-031, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

De tenir une assemblée publique de consultation le 14 avril 2020 à 18 h 30 ou à une autre date déterminée par le greffier.

2020-03-114      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-22 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DANS LES ZONES C1-01, C2-02, C3-01, C3-07, C1-28 ET H1-31

---

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 780-22 modifiant le règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions applicables aux aménagements paysagers dans les projets de développement dans les zones C1-01, C2-02, C3-01, C3-07, C1-28 et H1-31.

2020-03-115      SUJET :      AUTORISATION DE SIGNATURE ET CESSION DE LA RUE DU MARAIS – PLACE ONYX

---

Considérant que la Ville a effectuée l'acceptation définitive de la rue du Marais, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents notariés pour la cession de la rue du Marais entre « Groupe Banlieue Ouest » et la Ville de Pincourt dans le cadre du projet « Onyx ».

2020-03-116      SUJET :      ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

---

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

Considérant que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

Considérant que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception au bénéfice des municipalités;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que pour bénéficier des termes et conditions du contrat, la Ville de Pincourt doit conclure une entente avec la FQM;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite bénéficier des termes et conditions du contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

Considérant que la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de Pincourt pour que cette dernière puisse adhérer au contrat, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Ville de Pincourt à participer à l'appel d'offres lancé par la FQM et bénéficier des termes et conditions découlant du contrat et, à cette fin, y adhérer;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au contrat;

D'autoriser cette dernière, à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Pincourt, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'appel d'offres;

D'autoriser le directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, ou toute personne qu'il désigne, à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'appel d'offres ou du contrat.

2020-03-117      SUJET :      DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE ENSACHEUSE À SABLE

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une ensacheuse à sable auprès de « *Creatium Inc.* », pour une somme maximale de 34 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.220.40.043.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 3 400 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 28 et s'est terminée à 19 h 30.

## VILLE DE PINCOURT

2020-03-118 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 31, de lever la Séance ordinaire du 10 mars 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en téléconférence conformément aux directives gouvernementales, **le jeudi 19 mars 2020**, à 13 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et monsieur le conseiller Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier

Absence motivée : Monsieur le conseiller Alexandre Wolford

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 mars 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mars 2020
3. Abrogation de la résolution 2020-03-113 – Adoption et procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter au second projet de règlement numéro 780-21 modifiant le règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé
4. Dépôt du projet de Règlement numéro 900 – Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et le contrôle des animaux
5. Engagement de la Ville de Pincourt – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2014 à 2018
6. Entériner les directives administratives de la direction générale dans le cadre de la pandémie de COVID-19
7. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 19 mars 2020

### CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-03-119 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 13 h 02, d'ouvrir la séance extraordinaire du 19 mars 2020.
- 2020-03-120 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mars 2020.
- 2020-03-121 SUJET : ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-03-113 – ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780 TEL QU'AMENDÉ
- Considérant les directives gouvernementales en lien avec la pandémie COVID-19, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'abroger la résolution 2020-03-113 – Adoption et procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter au second projet de règlement numéro 780-21, modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé.
- 2020-03-122 SUJET : DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 900 – RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Il est, par la présente, déposé par Monsieur le conseiller Sam Ierfino, le projet de Règlement numéro 900 intitulé : *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et le contrôle des animaux*. Ce dernier sera adopté à une séance subséquente.
- 2020-03-123 SUJET : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR L'ANNÉE 2014 À 2018
- ATTENDU QUE la Ville de Pincourt a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2014 à 2018;

## VILLE DE PINCOURT

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Qu'elle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 à 2018;

Qu'elle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Qu'elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Qu'elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Qu'elle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

2020-03-124      SUJET :      ENTÉRINER LES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES DE LA  
DIRECTION GÉNÉRALE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE  
COVID-19

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les directives administratives de la direction générale dans le cadre de la pandémie COVID-19.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en téléconférence en raison de la COVID-19.

## VILLE DE PINCOURT

2020-03-125      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h 04, de lever la séance extraordinaire du 19 mars 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en téléconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 14 avril 2020**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier, madame Charlotte Gagné, stagiaire en droit et madame Nathalie Chénier, adjointe administrative

2020-04-126 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 02, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Tenue en téléconférence en raison de la COVID-19

2020-04-127 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2020 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020, et celui de la séance extraordinaire du 19 mars 2020, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2020.

2020-04-128 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Griouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-04)

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-04-129 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MARS 2020
- 
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mars 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2020-04-130 SUJET : MISES À PIED TEMPORAIRES – PANDÉMIE DE LA COVID-19
- 
- Considérant l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19;
- Considérant que la Ville doit respecter les mesures identifiées par les autorités gouvernementales telles que la fermeture des écoles et des lieux publics;
- Considérant la révision des besoins organisationnels en fonction des services essentiels à maintenir et des tâches qui doivent être effectuées dans le respect des mesures de distanciation sociale;
- Considérant que les employés attitrés à des fonctions qui entrent dans la catégorie des services essentiels sont en poste;
- Considérant que plusieurs employés municipaux sont en télétravail afin de réduire au minimum les risques de propagation du coronavirus;
- Considérant qu'un faible pourcentage des employés municipaux ne peuvent être attitrés au télétravail ou n'entrent pas dans la catégorie des services essentiels;
- Considérant les efforts déployés pour maintenir le plus grand nombre d'emplois possibles;
- Considérant que ces mises à pied sont dues à des circonstances exceptionnelles et que de telles décisions ne sont jamais aisées;
- Considérant les conventions collectives de travail en vigueur, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner la décision de la direction générale, que les salariés membres du Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt, occupant des postes à la bibliothèque soient mis à pied de façon temporaire, à la fin de leur horaire respectif, et ce, à compter du 27-03-2020, pour certaines, et 28-03-2020, pour d'autres.
- Que la Ville prenne toutes mesures additionnelles appropriées permettant de s'ajuster au contexte évolutif de la situation.

## VILLE DE PINCOURT

2020-04-131 SUJET : RECONNAISSANCE DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Considérant la reconnaissance par l'ONU de l'importance du bénévolat en instituant la Journée internationale des bénévoles;

Considérant la pandémie qui sévit actuellement et que le travail des bénévoles est crucial;

Considérant que la Fédération des Centres d'Action Bénévole du Québec a décrété la semaine du 19 au 25 avril 2020 « Semaine de l'action bénévole » ayant pour thème « Bénévolat, c'est chic ! »;

Considérant que la Ville de Pincourt tient à souligner toute l'importance de la contribution des bénévoles au développement économique et social des communautés, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt adopte cette résolution et utilise ses plateformes d'information pour mieux faire connaître l'importante contribution qu'apporte le bénévolat, inciter les individus de tous métiers ou profession à devenir bénévoles et promouvoir des activités qui feront mieux connaître la contribution que les bénévoles apportent par leurs actions;

Que copie de cette résolution soit transmise à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et au Centre d'action bénévole L'Actuel.

2020-04-132 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2020-04-133 SUJET : RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS D'UNE SOMME DE 15 911 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 AVRIL 2020

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les sommes indiquées en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour une somme totale de 15 911 000 \$ qui sera réalisé le 29 avril 2020, répartie comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour une somme de \$
854	1 391 000 \$
867	12 281 000 \$
875	431 393 \$
875	1 807 607 \$

## VILLE DE PINCOURT

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts 854, 867 et 875, la Ville de Pincourt souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 avril et le 29 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
100, BOUL. DON-QUICHOTTE  
ILE-PERROT, QC  
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

## VILLE DE PINCOURT

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 854, 867 et 875 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2020-04-134      SUJET :      ÉMISSION D'OBLIGATIONS - AUTORISATION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 854, 867 et 875, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 avril 2020, pour une somme de 15 911 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq (5) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
BMO NESBITT BURNS INC.	99,13000 \$	623 000 \$	1,25000 %	2021	2,02097 %
		638 000 \$	1,50000 %	2022	
		654 000 \$	1,50000 %	2023	
		671 000 \$	1,65000 %	2024	
		13 325 000 \$	1,85000 %	2025	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,66900 \$	623 000 \$	1,10000 %	2021	2,02820 %
		638 000 \$	1,30000 %	2022	
		654 000 \$	1,40000 %	2023	
		671 000 \$	1,65000 %	2024	
		13 325 000 \$	1,75000 %	2025	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,65319 \$	623 000 \$	1,05000 %	2021	2,03097 %
		638 000 \$	1,20000 %	2022	
		654 000 \$	1,45000 %	2023	
		671 000 \$	1,65000 %	2024	
		13 325 000 \$	1,75000 %	2025	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,84700 \$	623 000 \$	1,30000 %	2021	2,04104 %
		638 000 \$	1,40000 %	2022	
		654 000 \$	1,50000 %	2023	
		671 000 \$	1,70000 %	2024	
		13 325 000 \$	1,80000 %	2025	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,74245 \$	623 000 \$	1,10000 %	2021	2,05747 %
		638 000 \$	1,25000 %	2022	
		654 000 \$	1,45000 %	2023	
		671 000 \$	1,65000 %	2024	
		13 325 000 \$	1,80000 %	2025	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « *BMO NESBITT BURNS INC.* » est la plus avantageuse, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

## VILLE DE PINCOURT

Que l'émission d'obligations au montant de 15 911 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2020-04-135      SUJET :      PAIEMENTS MENSUELS– INFRASTRUCTURES – AVRIL 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**A) Paiements à effectuer pour le projet de construction du chalet de la piscine municipale :**

- i. « **Zarrabi et Associés, S.E.C.** » : la somme de 574,88 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 18 mars 2020.
- ii. « **Constructions RDJ inc.** » : la somme de 164 007,42 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 14 avril 2020.
- iii. « **JFLA** » : la somme de 2 561,64 \$ toutes taxes incluses représentant le décompte progressif no 11 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mars 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 875** soient imputées au poste comptable 22.700.20.034.

**B) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel :**

- i. « **Comeau Experts-Conseils (Shellex)** » : la somme de 5 058,90 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 26, pour les travaux effectués jusqu'au 29 février 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

**C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection de chaussée d'une partie de la rue Régent :**

- i. « **CDGU** » : la somme de 9 427,95 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 29 février 2020.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.10.072.

2020-04-136 SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES

Considérant que le contrat pour le déneigement des voies publiques octroyé par la résolution 2016-08-277 venait à échéance le 30 avril 2019;

Considérant que dans son appel d'offres 2016-011 la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux saisons additionnelles, une (1) année à la fois;

Considérant que la Ville de Pincourt a prévalu de son droit de prolonger le contrat pour une (1) année par la résolution 2019-05-146, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à « *Les Entreprises Canbec Construction inc.* » pour le déneigement des voies publiques pour la dernière saison additionnelle, soit la saison 2020-2021, selon les modalités prévues à l'article 3.3 du cahier des spécificiques de l'appel d'offres 2016-011.

2020-04-137 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS TECHNIQUES POUR LA PRÉSÉLECTION DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION DES BOUES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour la préparation des plans et devis techniques pour la présélection des équipements de déshydratation des boues de la station de traitement des eaux usées, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, a « GBI » pour une somme de 24 489,68 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.400.40.086.

2020-04-138 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE CANALISATION DE FOSSÉS DU 3<sup>E</sup> BOULEVARD

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour les services professionnels en ingénierie pour le projet de canalisation de fossés du 3<sup>e</sup> Boulevard auprès de « Shellex Groupe Conseil », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 10 577,70 \$, toutes taxes incluses.

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser également cette dernière à procéder aux dépenses pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet de canalisation de fossés du 3<sup>e</sup> Boulevard, auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 919,80 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures » soient imputées au poste comptable 22.300.10.035.

2020-04-139      SUJET :      OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL ET L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE DE PINCOURT – APPEL D'OFFRES 2019-005

---

Considérant le processus d'appel d'offres 2019-005 qui s'est amorcé du 19 juillet 2019 jusqu'au 13 décembre 2019, moment de l'ouverture des soumissions;

Considérant que la Ville de Pincourt n'a reçu qu'un seul soumissionnaire;

Considérant que le soumissionnaire est conforme;

Considérant que la présence d'un seul soumissionnaire permet à la Ville de négocier avec ce dernier et que celui-ci a soumis certaines propositions de crédits à parfaire;

Considérant la confirmation de subvention de 3 000 000 \$ des autorités gouvernementales reçue le 26 mars dernier;

Considérant l'approbation du Règlement d'emprunt 901 reçu le 3 avril 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les travaux de construction du garage municipal et l'agrandissement de la caserne incendie auprès de « *Construction Jacques Théorêt inc.* » pour la somme de 10 019 902,93 toutes taxes incluses moins tous les crédits présentés et ceux à venir.

Que cette dépense financée par le **Règlement d'emprunt 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

2020-04-140      SUJET :      DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN CAMION CHEVROLET 2019

---

Considérant que le conseil a adopté lors de la séance du 10 mars 2020, une résolution autorisant la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à procéder à des demandes de prix pour l'obtention d'un camion  $\frac{3}{4}$  tonne;

Considérant que la Ville doit remplacer le camion  $\frac{3}{4}$  de tonne numéro 07-05;

Considérant qu'il s'agit d'un camion pour les mesures d'urgence;

Considérant que cette dépense est prévue au plan triennal des immobilisations, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, suivant recherche de prix, d'un camion Chevrolet 2019, auprès de « *Cadillac Chevrolet Buick GMC de l'Île-Perrot* » pour la somme 56 498,72 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22.300.40.034.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 11 299,74 \$ à compter de l'exercice financier 2021.

2020-04-141 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN TRACTEUR KUBOTA

Considérant que le conseil a adopté lors de la séance du 10 mars 2020, une résolution autorisant la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à procéder à des demandes de prix pour l'obtention d'un tracteur;

Considérant que cette dépense est prévue au plan triennal des immobilisations, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, suivant recherche de prix, d'un tracteur Kubota, auprès de « *Kubota Montréal* » pour la somme 85 831,43 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22.300.40.068.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 17 166,29 \$ à compter de l'exercice financier 2021.

2020-04-142 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Rencontre informelle

- 4 mars 2020

Téléconférence COVID-19

- 12 mars 2020
- 17 mars 2020
- 23 mars 2020
- 26 mars 2020
- 31 mars 2020

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-04-143      SUJET :      AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de servitude de passage et de stationnement à intervenir entre « *Multilogements Chez Toit inc.* », et la Ville de Pincourt dans le cadre du projet de la construction d'une nouvelle bâtisse résidentielle à logements sur la 5<sup>e</sup> Avenue.
- 2020-04-144      SUJET :      DÉPENSE FINANCÉE PAR LES SURPLUS RÉSERVÉS ET LE FONDS D'ADMINISTRATION - HONORAIRES PROFESSIONNELS – BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.
- Considérant les déboursés en frais d'honoraires professionnels de réclamations d'assurances dans le cadre du dossier des inondations survenues le 11 juillet 2019, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le paiement pour une somme de 26 868,99 \$, toutes taxes incluses, à la firme « BFL Canada Risques et Assurances inc. » pour les honoraires professionnels des réclamations d'assurances dans le cadre des inondations survenues le 11 juillet 2019.
- Que cette dépense financée par le surplus réservé « Engagement 2018 », pour une somme de 7 454,11 \$, par le surplus réservé « Éventualité », pour une somme de 16 414,88 \$ et par le fonds d'administration, pour la somme de 3 000 \$ soit imputée au poste budgétaire 02.140.00.995.
- 2020-04-145      SUJET :      MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 854 DÉCRÉTANT LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS ET UN EMPRUNT DE 1 391 000 \$ À CETTE FIN
- Attendu que le Règlement 854 ordonnant des travaux de prolongement des infrastructures municipales dans le secteur Pointe-aux-Renard et décrétant un emprunt de 1 391 000 \$ à cette fin, a été adopté par le conseil lors de la séance extraordinaire du 18 avril 2016, sous le numéro 2016-04-151;
- Attendu qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De modifier le Règlement numéro 854 décrétant le prolongement des infrastructures municipales dans le secteur Pointe-aux-Renards et un emprunt de 1 391 000 \$ à cette fin, en changeant à l'article 1, les mots « *pour un montant de 1 391 000 \$* » par les mots « *pour la somme de 1 437 440 \$* ».

## VILLE DE PINCOURT

De changer à l'article 2, les mots « à emprunter un montant de 1 391 000 \$ sur une période de vingt (20) ans » par les mots « à emprunter une somme de 1 391 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 24 240 \$ provenant du surplus non réservé et une somme de 22 200 \$ provenant de tiers contribuables. »

2020-04-146 SUJET : MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 867 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, D'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET DE SES DÉPENDANCES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DUHAMEL ET UN EMPRUNT DE 12 281 000 \$ À CETTE FIN

---

Attendu que le Règlement 867 ordonnant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout pluvial ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances sur une partie du chemin Duhamel et décrétant un emprunt de 12 281 000 \$ à cette fin, a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2016, sous le numéro 2016-12-446;

Attendu qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier le Règlement numéro 867 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances sur une partie du chemin Duhamel et un emprunt de 12 281 000 \$ à cette fin, en changeant à l'article 1, les mots « pour une somme de 12 281 000 \$ » par les mots « pour la somme de 12 879 696 \$ ».

D'ajouter à l'article 2, le paragraphe « et à affecter une somme de 553 026 \$ provenant de la TECQ, une somme de 2 745 \$ provenant de tiers contribuables, une somme de 26 982 \$ provenant de surplus non réservé et une somme de 15 943 \$ provenant du surplus réservé ».

2020-04-147 SUJET : MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 875-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 875 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CHALET ET LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE ET UN EMPRUNT DE 2 670 000 \$ À CETTE FIN

---

Attendu que le Règlement 875-01 ordonnant des travaux de reconstruction du chalet et la piscine du parc Olympique et décrétant un emprunt de 2 670 000 \$ à cette fin, a été adopté par le conseil lors de la séance du 13 août 2019, sous le numéro 2019-08-268;

Attendu qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

De modifier le Règlement 875-01 modifiant le règlement 875 décrétant des travaux de reconstruction du chalet et la piscine du parc Olympique et un emprunt de 2 670 000 \$, en changeant à l'article 3, les mots « *pour une somme de 2 670 000 \$* » par les mots « *pour la somme de 2 852 760 \$* ».

De modifier l'article 4, en changeant les mots « *pour une somme de 2 670 000 \$, sur une période de vingt (20) ans* » pour les mots « *pour une somme de 2 239 000 \$ sur une période de vingt (20) ans et à affecter une somme de 431 393 \$ provenant du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, une somme de 54 020 \$ provenant du surplus non réservé, une somme de 111 190 \$ provenant du surplus réservé et d'une somme de 17 157 \$ provenant du fonds général* ».

2020-04-148 SUJET : UTILISATION DE LA LISTE ÉLECTORALE – PANDÉMIE DE LA COVID-19

---

Considérant que le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire relativement à la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'utiliser les listes électorales pour des fins de communication relative à la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le Service du greffe a pris les mesures nécessaires afin de protéger la confidentialité des renseignements personnels contenus dans la liste électorale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service du greffe à remettre une copie de la liste électorale à chacun des membres du conseil.

De prendre acte de l'engagement, par chacun des membres du conseil, à protéger les informations contenues à la liste, à utiliser cette dernière à la seule fin de communiquer avec les citoyens vulnérables pendant la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire relative à la pandémie de la COVID-19 et de détruire ladite liste dès la levée de l'état d'urgence sanitaire.

2020-04-149 SUJET : NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 803, 806, 841, 846, 868, 886 ET 891

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Chloé Boyer et messieurs Nicolas Dantonio et Jérémie Plouffe, à appliquer les divers articles des règlements 803, 806, 841, 846, 868, 886 et 891 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2020-04-150 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DROITE D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 582, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

---

## VILLE DE PINCOURT

***Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts relativement au point 8.9, la conseillère madame Claudine Girouard-Morel quitte la téléconférence à 19 h 18. Aucune discussion n'a eu lieu entre cette dernière et le conseil municipal.***

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le 582, boulevard Cardinal-Léger (lot 1 721 462);

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 9 avril 2020 relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le 582, boulevard Cardinal-Léger, afin de permettre la réduction de la marge latérale droite de 0,9 mètre à 0,49 mètre.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en téléconférence en raison de la COVID-19.

2020-04-151    SUJET :    LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 19, de lever la Séance ordinaire du 14 avril 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 12 mai 2020**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier, Madame Charlotte Gagné, stagiaire en droit et Madame Nathalie Chénier, adjointe administrative

- 2020-05-152 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

## PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Tenue en vidéoconférence suite à la COVID-19

Monsieur le maire tient à souligner le travail exceptionnel des employés qui s'adaptent et s'organisent très bien malgré les circonstances et que même si les bureaux sont fermés, divers services de la Ville demeurent accessibles aux citoyens.

Monsieur le maire invite les citoyens à s'inscrire à la plateforme Info-P.

Monsieur le maire remercie les employés pour avoir mis en place des mesures pour assurer la sécurité de tous nos travailleurs qui donnent un service hors pair aux citoyens malgré les circonstances de la pandémie. Il tient aussi à remercier les enfants, les adolescents, les citoyennes et citoyens de Pincourt pour leur collaboration au respect des règles et consignes sur le territoire.

- 2020-05-153 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020.

- 2020-05-154 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-05)

2020-05-155 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
D'AVRIL 2020

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2020-05-156 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2020-02-038 – DÉPENSES  
FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – SERVICES  
PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET  
D'INFRASTRUCTURES COMMUNES

---

Considérant les mandats confiés aux firmes D3 architectures, Infra Sports et Shellex pour les services professionnels visant à réaliser le programme fonctionnel et technique, dans le cadre du projet d'infrastructures communes, par la résolution 2020-02-038;

Considérant que l'administration des villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, et de L'Île-Perrot et de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil sont d'accord pour acquitter les frais additionnels pour les services professionnels de la firme D3 architectures, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2020-02-038 en changeant au mandant de D3 architectures les mots « pour une somme maximale de 42 500 \$, taxes en sus » par les mots « pour une somme maximale de 50 355 \$, taxes en sus ».

De changer au mandat d'Infra Sports les mots « pour une somme maximale de 6 500 \$, taxes en sus » par les mots « pour une somme maximale de 6 250 \$, taxes en sus ».

De changer au mandat de Shellex les mots « pour une somme maximale de 17 800 \$, taxes en sus » par les mots « pour une somme maximale de 15 570 \$, taxes en sus ».

D'entériner la dépense de la facture numéro 5-révisé, pour les services professionnels de la firme D3 architectures, pour la somme de 5 500 \$, taxes en sus, somme qui est incluse dans le montant maximal autorisé à la présente résolution.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.10.038.

D'autoriser la trésorière et directrice du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à facturer les trois (3) autres villes au prorata de leur population.

2020-05-157 SUJET : AIDE EN VERTU DE L'ARTICLE 91.1 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

***Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts relativement au point 2.4, madame la conseillère Diane Boyer quitte la vidéoconférence à 19 h 04. Aucune discussion n'a eu lieu entre cette dernière et le conseil municipal. À 19 h 06, madame la conseillère Diane Boyer reprend son siège.***

Considérant que la Ville de Pincourt accorde une aide financière à la Coopérative de solidarité du Bel âge en vertu de son règlement numéro 845-02;

Considérant qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la Coopérative n'a pu poursuivre son recrutement en vue de la location des unités d'habitation;

Considérant les pouvoirs, que la Ville possède en vertu de l'article 91.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, s'adressant spécifiquement aux *Coopératives de solidarité*, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Ville à assumer les intérêts du compte de taxes (taxes foncières et de services) de la Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt jusqu'au versement de septembre.

2020-05-158 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2020-05-159 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

## VILLE DE PINCOURT

R901 Règlement décrétant l'agrandissement de la caserne incendie, la construction des ateliers municipaux, l'aménagement extérieur et les services professionnels pour ledit projet 10 527 000,00 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2020-05-160 SUJET : ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les soldes des réserves affectées aux divers projets ci-après énumérés :

ENGAGEMENTS ANNÉE 2017		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
7TP-0001600	PIÈCES POUR SOUFFLEUSE ET VENTILATEUR	11,22 \$
7TP-0001609	CONTRAT D'ENTRETIEN	1 234,51 \$
7TP-0001606	CONTRAT D'ENTRETIEN	16 372,83 \$
7INFRA-0040	SERVICES SCIENTIFIQUES ET DE GÉNIE	1 604,51 \$
7INFRA-0042	CONTRAT D'ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	21 249,48 \$
TOTAL		40 472,55 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2018		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
8TP-0001300	PIÈCES ET ACCESSOIRES	107,05 \$
8TP-0001302	PIÈCES ET ACCESSOIRES	16,26 \$
8TP-0001303	CONTRAT D'ENTRETIEN	38,06 \$
8TP-0001304	PIÈCES ET ACCESSOIRES	102,53 \$
8LSC-000257	2 <sup>ÈME</sup> VERSEMENT DU PROJET	1 000,00 \$
TOTAL		1 263,90 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2019		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
9LSC-000432	CHAUFFE EAU	118,55 \$
9LSC-000521	TRAVAUX DE GÉNÉRATRICE	10,54 \$
9GRE-000043	RÉCLAMATIONS	3 000,00 \$
TOTAL		3 129,09 \$

2020-05-161 SUJET : RENFLOUEMENT DE LA RÉSERVE DES PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES

---

Considérant l'annulation des soldes des réserves affectées aux projets d'infrastructures et des travaux publics de 2017;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer la réserve des projets de réfection d'infrastructures afin de pouvoir aux investissements futurs, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

De procéder au renflouement de la réserve financière suivante, à même le surplus non réservé :

Réserve pour projets de réfection d'infrastructures	40 472 \$
	<u>40 472 \$</u>

2020-05-162 SUJET : ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2020-04-139 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL ET L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE DE PINCOURT – APPEL D'OFFRES 2019-005

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution 2020-04-139 – Octroi d'un contrat pour la construction du garage municipal et l'agrandissement de la caserne incendie de Pincourt – Appel d'offres 2019-005.

2020-05-163 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL ET L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE DE PINCOURT – APPEL D'OFFRES 2019-005

---

Considérant le processus d'appel d'offres 2019-005 qui s'est amorcé du 19 juillet 2019 jusqu'au 13 décembre 2019, moment de l'ouverture des soumissions;

Considérant que la Ville de Pincourt n'a reçu qu'un seul soumissionnaire;

Considérant que le soumissionnaire est conforme;

Considérant la confirmation de subvention de 3 000 000 \$ des autorités gouvernementales reçue le 26 mars dernier;

Considérant l'approbation du Règlement d'emprunt 901 reçu le 3 avril 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les travaux de construction du garage municipal et l'agrandissement de la caserne incendie auprès de « *Construction Jacques Théorêt inc.* » pour la somme de 8 752 217,84 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le **Règlement d'emprunt 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

2020-05-164 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols pour des travaux de réfection de diverses rues, à la firme « *Laboratoire GS Inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme de 55 854,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.072.

2020-05-165 SUJET : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU MANOIR LE SAPINOIS SITUÉ AU 350, CHEMIN DUHAMEL

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 29 juillet 2019, relativement à cette dérogation mineure;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution en séance ordinaire du 14 janvier 2020, sous le numéro 2020-01-022;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation du 27 janvier 2020;

Considérant le registre tenu le 20 février 2020 et qu'aucune personne ne s'est présentée, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil autorise, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet autorisant l'agrandissement du Manoir Le Sapinois situé au 350, chemin Duhamel et que les modifications suivantes soient autorisées :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment sur 3 étages hors sol alors que le règlement actuel ne permet que 2 étages sous certaines conditions;
- Permettre la correction de l'usage autorisé de « Maison de chambres » à « Résidence pour personnes âgées non autonomes »;
- Intégration des lots 1 721 927 (352, chemin Duhamel) et 4 988 954 (370, chemin Duhamel) au lot 3 368 388 (Manoir Le Sapinois - 350, chemin Duhamel) pour former un lot distinct.

Qu'il soit intégré, en plus de tous les règlements applicables, au permis de construction, les conditions suivantes :

- Plantation d'arbres au pourtour du futur stationnement à raison d'un arbre à tous les 7 mètres autour dudit stationnement (semblable à ce qui sera imposé dans les nouvelles zones et autres);
- Installation de dispositifs et/ou aménagements au pourtour des appareils de climatisation / chauffage situés à l'extérieur du bâtiment, sur le toit ou ailleurs;
- Fournir les esquisses sur les aménagements proposés pour la halte en bordure de la piste multifonctionnelle et que ces dernières soient acceptées par la Ville;

## VILLE DE PINCOURT

- Que le terrain soit clôturé de façon à éviter que les gens puissent avoir accès sur les terrains avoisinants.

2020-05-166 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Téléconférence COVID-19

- 2 avril
- 6 avril
- 9 avril
- 16 avril
- 23 avril

2020-05-167 SUJET : DÉPENSES FINANÇÉES PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - OCTROI DE CONTRATS DE SERVICES POUR DES LOGICIELS RELIÉS AU SYSTÈME DE PERMIS DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Considérant que la Ville a remplacé son système de permis et de certificat du Service de l'aménagement du territoire auprès de « PG Solutions »;

Considérant que le logiciel Voilà! Permis permettra aux citoyens d'effectuer une demande de permis en ligne;

Considérant que le logiciel d'ACCEO Transphere permettra aux citoyens de payer leur permis via internet, le tout directement lié à ACCEO Finances;

Considérant que la Ville opère déjà sa gestion financière avec ACCEO Finances, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les contrats suivants, auprès de « *PG Solutions* », donnés par la direction générale :

- « Voilà! Permis » pour une somme de 11 851,05 \$, toutes taxes incluses, incluant l'installation et la formation pour l'année 2020, le tout suivant leur offre de service du 15 avril 2020;
- « ACCEO Transphere » pour une somme de 3 081,33 \$, toutes taxes incluses, incluant l'installation, la formation et les frais d'activation initial, excluant les frais de 0,25 \$ par transaction, pour l'année 2020, pour une durée d'entente de trois (3) années, le tout suivant leur offre de service du 15 avril 2020.

Que ces dépenses financées par la réserve « Informatique et amélioration des réseaux » soient imputées au poste budgétaire 02.136.00.417.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-05-168 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 900 – RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX
- Considérant l'avis de motion adopté lors de la séance extraordinaire du 25 février 2020, sous le numéro 2020-02-081;
- Considérant le dépôt du projet de règlement adopté lors de la séance extraordinaire du 19 mars 2020, sous le numéro 2020-03-122, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le règlement intitulé *Règlement numéro 900 – Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et le contrôle des animaux.**
- 2020-05-169 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2020-02-071 - NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 803, 806, 841, 846, 868, 886 ET 891
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution 2020-02-071 – Nomination d'un officier responsable de l'application de divers articles des règlements 803, 806, 841, 846, 868, 886 et 891 en ajoutant au titre et au paragraphe, les règlements 772 et 900.
- 2020-05-170 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 1 720 874
- Considérant la proposition d'achat d'une partie du lot 1 720 874;
- Considérant l'engagement de monsieur Jean-Pierre Daoust d'assumer entièrement les frais de notaire et d'arpentage en plus d'assumer les coûts d'achat, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de vente d'une partie du lot 1 720 874, à intervenir.
- 2020-05-171 SUJET : PREMIER PROJET DE RÉOLUTION : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE JUMELÉE
- Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 7 mai 2020 relativement à cette demande de construction d'une maison unifamiliale jumelée, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil adopte, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, le premier projet de résolution autorisant la construction d'une maison jumelée sur le lot et que les modifications suivantes soient autorisées :

- Permettre la construction d'une maison jumelée;
- Permettre la correction de l'usage autorisé de « maison unifamiliale isolée » à « maison unifamiliale jumelée »;
- Subdivision des lots 1 723 514 en deux lots d'une superficie de 299 mètres carrés et des largeurs de 9,60 mètres.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne, dans la salle du conseil, à toute date déterminée par le greffier.

2020-05-172    SUJET :    DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

Considérant l'analyse réalisée par le Service d'urgence et de protection incendie, relatif au coût annuel pour l'utilisation d'un véhicule pour la patrouille de sécurité communautaire;

Considérant la recommandation de la Commission sécurité publique; il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat d'achat d'un véhicule Ford Explorer 2016, pour une somme de 24 000 \$, plus les taxes, qui seront à payer à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), lors du transfert de propriété.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.210.00.492.

Que le paiement du véhicule soit remboursé en quatre (4) paiements annuels égaux de 6 000\$, à compter de l'exercice financier 2020, à monsieur François Plaisance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

## VILLE DE PINCOURT

2020-05-173      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 18, de lever la Séance ordinaire du 12 mai 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**ROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 9 juin 2020**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier, Madame Charlotte Gagné, stagiaire en droit

2020-06-174 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

## PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Pétition transmise au conseil municipal

2020-06-175 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020, copie dudit procès-verbal ayant été transmis à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020.

2020-06-176 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-06)

## VILLE DE PINCOURT

2020-06-177 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2020

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2020-06-178 SUJET : RECONNAISSANCE DE LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

---

Considérant la reconnaissance par l'ONU de l'importance à encourager les Canadiens à contribuer à la conservation et à la protection de leur environnement;

Considérant que le Gouvernement du Canada a décrété la semaine du 31 mai au 6 juin 2020 « Semaine Canadienne de l'environnement »;

Considérant que l'ONU a décrété le 5 juin 2020 « Journée mondiale de l'environnement » ayant pour thème « La biodiversité »;

Considérant que la Ville de Pincourt tient à souligner toute l'importance de la contribution au développement durable des communautés et souhaite lancer son nouveau programme de subventions environnementales, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt lance son nouveau programme de subventions environnementales pour l'achat de produits permettant aux citoyens d'effectuer une transition durable dans le cadre de la Stratégie de développement durable et de rendre disponibles sur nos diverses plateformes les documents relatifs aux subventions.

2020-06-179 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET LA VILLE DE PINCOURT RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Pincourt relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du projet de réfection et construction des infrastructures municipales.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-06-180 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2020-06-181 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUIN 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- A) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel.**
- i. « **Comeau Experts-Conseils (Shellex)** » : la somme de 3 578,60 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 27 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2020.
- Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.
- B) Paiement à effectuer pour le projet de construction du chalet de la piscine municipale.**
- i. « **JFLA** » : la somme de 1 532,62 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6(12) pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2020.
- Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 875** soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.
- 2020-06-182 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 901 - OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DE LA CASERNE-ATELIERS
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'octroi par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de la Caserne-Ateliers auprès de « *Laboratoire GS* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 23 546,88 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le **Règlement d'emprunt 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-06-183      SUJET :      DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DE LA VILLE DE PINCOURT
- 
- Considérant que l'ouverture de l'appel d'offres s'est terminée le 19 mai 2020;
- Considérant les résultats de l'analyse du comité de sélection;
- Considérant la conformité du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « *JFSA inc.* » pour la préparation d'un plan de gestion des débordements de la Ville de Pincourt pour une somme de 64 673,44 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-048.
- 2020-06-184      SUJET :      INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SUR DIVERSES RUES
- Considérant le plan et les explications du Service des travaux publics et infrastructures lors de la Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire du 8 juin 2020, quant à l'installation de dos d'âne sur les diverses rues sélectionnées par le conseil municipal, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à suivre le plan d'installation de dos d'âne approuvé par le conseil municipal, sur diverses rues.
- 2020-06-185      SUJET :      REMPLACEMENT DE L'ARRÊT À L'INTERSECTION DE L'AVENUE FOREST ET DE LA RUE DE LA CRÊTE PAR L'AFFICHAGE D'UN PASSAGE PIÉTONNIER
- Considérant les recommandations de la Commission de sécurité publique du 6 mai 2020, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser suivant l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection de l'avenue Forest et de la rue Pinnacle à Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, que soit remplacé l'arrêt obligatoire de l'intersection de l'avenue Forest et de la Crête par un affichage de passage piétonnier reliant les deux trottoirs de l'avenue Forest.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-06-186 SUJET : ANNULATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2019-04-114 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT ET INSTALLATION – SIRÈNE DE CONFINEMENT ET 2020-02-058 - DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN DÉCLENCHEUR À DISTANCE
- Considérant les recommandations de la Commission de sécurité publique du 1 juin 2020;
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'annuler les résolutions numéros 2019-04-114 – Dépense financée par le surplus non réservé – Achat et installation – Sirène de confinement et 2020-02-058 – Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat d'un déclencheur à distance.
- 2020-06-187 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE SIRÈNE DE CONFINEMENT ET D'UN DÉCLENCHEUR À DISTANCE
- Considérant les recommandations de la Commission de sécurité publique du 1 juin 2020;
- Considérant l'annulation des résolutions numéros 2019-04-114 et 2020-02-058;
- Considérant que le Service d'urgence et de protection incendie désire englober les deux projets;
- Considérant qu'une subvention de 10 000 \$ a été accordée dans le cadre du programme pour la préparation aux sinistres, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'achat et installation d'une sirène de confinement et d'un déclencheur à distance auprès de divers fournisseurs pour la somme de 62 435 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.220.40.094.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 6 243,50 \$, à compter de l'exercice financier 2021.
- 2020-06-188 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 14 AOÛT 2021
- Considérant les recommandations de la Commission de sécurité publique du 1 juin 2020;
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de B.E.M. Feux d'artifice inc. pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 14 août 2021, dans le cadre de la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 75 000 \$, toutes taxes incluses, en 2021.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

- 2020-06-189 SUJET : APPROBATION DU PROJET I11527 DE BELL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet I11527 de Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2020-06-190 SUJET : APPROBATION DU PROJET DCL-22684817 D'HYDRO-QUÉBEC
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet numéro DCL-22684817 d'Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2020-06-191 SUJET : APPROBATION DU PROJET DCL-22480859 D'HYDRO-QUÉBEC
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet numéro DCL-22480859 d'Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2020-06-192 SUJET : AUTORISATION D'INSTALLATION DE LIGNES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET AUTRES UTILITÉS PUBLIQUES DANS L'EMPRISE DE LA RUE DU CHEMIN DE LA POINTE-AUX-RENARDS
- Considérant les recommandations de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 24 février 2020, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'implantation de lignes aériennes de distribution d'électricité du réseau d'Hydro-Québec et autres utilités publiques dans l'emprise de rue du chemin de la Pointe-aux-Renards (5 488 135, 5 488 136 et 5 488 137).
- 2020-06-193 SUJET : NOMINATION D'UN ADJOINT FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

Que l'inspecteur temporaire, monsieur Marcel Lamoureux, soit nommé à titre d'adjoint fonctionnaire désigné pour l'application des règlements suivants :

- de nuisances;
- d'arrosage;
- des chiens et le contrôle des animaux;
- de zonage;
- de construction;
- d'administration des règlements d'urbanisme.

2020-06-194	SUJET :	<u>TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MAI 2020</u>  PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :  <u>Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 4 mai 2020</li></ul> <u>Commission de sécurité publique</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 6 mai 2020</li></ul> <u>Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 19 mai 2020</li></ul> <u>Commission générale élargie</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 25 mai 2020</li></ul>
2020-06-195	AVIS	<u>DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 877-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-01 – RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE, D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES STOCKS, TEL QU'AMENDÉ</u>  Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement intitulé <i>Règlement numéro 877-02 modifiant le Règlement numéro 877-01 – Règlement de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks</i> , tel qu'amendé, sera déposé séance tenante.
2020-06-196		<u>DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-01 – RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE, D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES STOCKS, TEL QU'AMENDÉ</u>  Madame la conseillère Diane Boyer dépose un projet de règlement intitulé : <i>Règlement numéro 877-02 modifiant le Règlement numéro 877-01 – Règlement de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks</i> , tel qu'amendé, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente. Le but du présent règlement étant de modifier certaines dispositions afin d'encadrer davantage les achats locaux.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-06-197 SUJET : AUTORISATION DE REPORTER LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DE L'ANNÉE 2019
- Considérant la situation actuelle de la pandémie liée à la COVID-19;
- Considérant la situation financière précaire causée par cette pandémie;
- Considérant l'incertitude quant à la reprise du cours normal des activités;
- Considérant que le conseil municipal désire reporter la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de l'année 2019, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la trésorière et directrice du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à reporter la vente des immeubles pour non-paiement de taxes prévu en 2020 à l'année prochaine.
- 2020-06-198 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 806-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 806 – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION (RMH 399-2020), TEL QU'AMENDÉ
- Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement adoptés lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, sous le numéro 2020-03-112, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement 806-01 modifiant le Règlement 806 – Règlement relatif à la circulation (RMH 399-2020), tel qu'amendé.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)
- 2020-06-199 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 21, de lever la Séance ordinaire du 9 juin 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le jeudi 25 juin 2020**, à 13 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et Messieurs les conseillers Sam Ierfino, René Lecavalier et Alexandre Wolford

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Madame Charlotte Gagné, stagiaire en droit

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 25 juin 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 juin 2020
3. Dépense financée par le surplus non réservé – Services professionnels juridiques
4. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 903 – Règlement concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec
5. Autorisation au directeur général à présenter un projet au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme « PMVD – Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables »
6. Dépense financée par le Règlement d'emprunt 856 – Octroi d'un mandat pour l'aménagement du nouveau stationnement de la caserne
7. Autorisation de paiement – Construction Jacques Théorêt Inc.
8. Adoption du Règlement 877-02 – Règlement modifiant le Règlement 877 – Règlement de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks, tel qu'amendé
9. Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat d'un mobilier de bureau
10. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 868-03 – Règlement modifiant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles, tel qu'amendé
11. Période de questions
12. Levée de la séance extraordinaire du 25 juin 2020

# VILLE DE PINCOURT

## CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

- 2020-06-200      SUJET :      OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2020
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 13 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 25 juin 2020.
- 2020-06-201      SUJET :      APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 juin 2020.
- 2020-06-202      SUJET :      DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le Service administratif et financier à procéder au paiement d'une somme de 12 918,04 \$, toutes taxes incluses, à « *Dunton Rainville Avocats et Notaires* » pour les services professionnels juridiques rendus en janvier, février, mars et avril 2020 dans les dossiers 91 295 et 91 191.
- Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.160.00.995.
- 2020-06-203      AVIS      DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 903 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
- Madame la conseillère Diane Boyer donna avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 903 intitulé *Règlement concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec*, et dépose ledit projet de règlement 903.

## VILLE DE PINCOURT

2020-06-204 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À PRÉSENTER UN PROJET AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PMVD – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANIFICATION DE MILIEUX DE VIE DURABLES »

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à présenter un projet au *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « PMVD – Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables ».

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles du projet.

2020-06-205 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 856 – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU STATIONNEMENT DE LA CASERNE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour l'aménagement du nouveau stationnement de la caserne, en vue de libérer l'ancien, auprès de « *Michel De Bellefeuille Excavation inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 16 268,41 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le **Règlement d'emprunt 856** soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2020-06-206 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION JACQUES THÉORÊT INC.

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**A) Paiement à effectuer pour le projet de l'agrandissement de la caserne incendie et des nouveaux ateliers municipaux.**

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 443 736,15 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juin 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-06-207 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 877-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 877 – RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE, D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES STOCKS, TEL QU'AMENDÉ
- Considérant qu'un avis de motion adopté lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, sous le numéro 2020-06-195;
- Considérant que le dépôt du projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, sous le numéro 2020-06-196, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement 877-02 – Règlement modifiant le Règlement 877 – Règlement de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks, tel qu'amendé.
- 2020-06-208 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN MOBILIER DE BUREAU
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'achat, par le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, suivant recherche de prix, d'un mobilier de bureau auprès de « *Staples Advantage Affaires* », pour la somme de 4 227,83 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-100-50-895.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 845,57 \$, à compter de l'exercice financier 2021.
- 2020-06-209 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 868-03 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ
- Madame la conseillère Denise Bergeron donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 868-03 – Règlement modifiant le Règlement 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles*, tel qu'amendé et dépose ledit projet de règlement. Le but du présent règlement étant de modifier certaines dispositions afin d'inclure, à titre de nuisance, l'utilisation de tout dispositif aux fins de filmer la propriété d'autrui et/ou les individus présents.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel, à l'adresse [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

## VILLE DE PINCOURT

2020-06-210    SUJET :    LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h 39, de lever la séance extraordinaire du 25 juin 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 14 juillet 2020**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et René Lecavalier

Étaient aussi présents : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier, Madame Charlotte Gagné, stagiaire en droit

Absence motivée : Monsieur le conseiller Sam Ierfino

- 2020-07-211 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- 2020-07-212 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2020 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2020 ET ADOPTION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2020, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver lesdits procès-verbaux.
- 2020-07-213 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-07)

2020-07-214 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUIN 2020

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2020-07-215 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, L'ACHAT ET INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

---

Considérant qu'en raison de la COVID-19, les commerces locaux ont souffert de l'arrêt imposé par le gouvernement;

Considérant que la Ville souhaite, en plus d'entamer son « virage vert », aider les commerces locaux en avançant certains projets;

Considérant la pré-approbation de la subvention concernant les bornes de recharge à l'hôtel de ville;

Considérant la disponibilité du véhicule électrique au concessionnaire Hyundai Ile-Perrot, il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un véhicule électrique auprès de « *Hyundai Ile-Perrot* », pour une somme de 35 432,90 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'achat et l'installation de bornes de recharge pour divers bâtiments municipaux, auprès de « *Lagacé Électrique Inc.* », pour une somme de 12 687,49 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'installation de lettrage pour le véhicule auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 1 879,61 \$, toutes taxes incluses.

D'appliquer toute subvention accordée par les autorités gouvernementales.

Que ces dépenses financées par le fond de roulement soient imputées au poste comptable 22.100.40.034.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 10 000 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-07-216 SUJET : EMBAUCHE DE MADAME CHARLOTTE GAGNÉ À TITRE DE GREFFIÈRE ADJOINTE
- Considérant que madame Charlotte Gagné effectue son stage au sein du greffe de la Ville de Pincourt sous la tutelle de Me Etienne Bergevin Byette;
- Considérant que cette dernière a excédé les attentes lors de ses premiers mois de stage;
- Considérant la recommandation du directeur général et greffier fait lors de la Commission d'administration et de finances du 6 juillet 2020 et son acceptation par ladite Commission d'administration et de finances, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De nommer madame Charlotte Gagné, greffière remplaçante jusqu'à la fin de son stage en début septembre, et de nommer cette dernière greffière adjointe et responsable adjointe de l'accès à l'information dès la fin de ce dernier.
- D'autoriser le directeur général et le maire à signer le contrat de travail de madame Charlotte Gagné.
- 2020-07-217 SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT
- Considérant que la Ville ne possède aucune politique de reconnaissance des employés;
- Considérant que la Ville souhaite souligner le travail de ses employés;
- Considérant que la recommandation du directeur général et greffier fait lors de la Commission d'administration et de finances du 6 juillet 2020;
- Considérant l'acceptation de cette dernière lors de ladite Commission d'administration et de finances, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter la politique de reconnaissance des employés de la Ville de Pincourt.
- 2020-07-218 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET LA VILLE DE PINCOURT
- Considérant que la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite obtenir des services de la Ville de Pincourt relativement à la patrouille municipale, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner la signature, par le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat de service entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la Ville de Pincourt.

- 2020-07-219 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2020-07-220 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES AUDITEURS DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2019.
- 2020-07-221 SUJET : DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2019, tel que préparé par la firme MBBA, S.E.N.C.R.L.
- 2020-07-222 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUILLET 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- A) Paiements à effectuer pour le projet de construction du chalet de la piscine**
- i. « **Constructions RDJ inc.** » : la somme de 276 659,94 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juin 2020.
  - ii. « **JFLA** » : la somme de 1 545,26 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7(13) pour les travaux exécutés jusqu'au 30 juin 2020

## VILLE DE PINCOURT

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 875** soient imputées au poste comptable 22.700.20.034.

### B) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 546,13 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 2 juin 2020.
- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 2 759,97 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 29 mai 2020.
- iii. « **MDA Architectes** » : la somme de 4 850,30 \$ toutes taxes incluses, pour les services professionnels exécutés jusqu'au 17 juin 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste comptable 22.300.20.035.

### C) Paiement à effectuer pour les projets Watson, Lafèche, 19<sup>ième</sup> et chemin des tours

- i. « **Gérald Théorêt inc.** » : la somme de 17 246,25 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 et la libération avec retenue spéciale pour les travaux exécutés jusqu'au 22 juin 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

### D) Paiement à effectuer pour le projet de prolongement du chemin de la Pointe-aux-Renards

- i. « **Excavation Gricon inc.** » : la somme de 50 447,95 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 et la libération avec retenue spéciale pour les travaux exécutés jusqu'au 22 juin 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 854** soit imputée au poste comptable 22.400.10.854.

### E) Paiements pour le projet de réfection du chemin Duhamel

- i. « **Comeau Experts-Conseils (Shellex)** » : la somme de 14 256,90 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif 28 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2020.
- ii. « **Groupe ABS** » : la somme de 1 406,08 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 mai 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 867** soient imputées au poste comptable 22.300.10.867.

### F) Paiement à effectuer pour le projet de canalisation du 3<sup>e</sup> boulevard

- i. « **Shellex infrastructures** » : la somme de 842,19 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2020.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projet de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.035.

### **G) Paiement à effectuer pour le projet de la réfection de la rue Régent**

- i. « **CDGU** » : la somme de 2 184,53 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 27 juin 2020.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.10.072.

2020-07-223      SUJET :      OCTROI DE CONTRAT - APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2020-2021 – APPEL D'OFFRES REGROUPE CS-20202021 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

---

Considérant la résolution 2018-04-143 donnant un mandat de cinq (5) ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées;

Considérant l'appel d'offres public CS-20202021 lancé par l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2020-2021 et suivant l'analyse des soumissions reçues par cette dernière, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2020-2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Sel Warwick inc.* » pour la somme de 126 539,19 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.330.00.622.

2020-07-224      SUJET :      DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT DE DALLES DE BÉTON

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, suivant recherche de prix, de dalles de béton auprès de « *Debelcam Construction Inc.* », pour la somme de 24 724,22 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02-326-00-531.

2020-07-225      SUJET :      APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE ET DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à approuver les avis de changements dans le projet d'agrandissement de la caserne et de construction des nouveaux ateliers municipaux, dans les limites du budget de contingences prévu au règlement 901.

2020-07-226 SUJET : APPROBATION DU PROJET ING-287258 DE VIDEOTRON

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet ING-287258 de Vidéotron concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2020-07-227 SUJET : AUTORISATION DE DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE ET DU FONCTIONNAIRE ADJOINT DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À AGIR COMME INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL ET ACCEPTATION DE LA DÉLÉGATION DES RESPONSABILITÉS D'INSPECTEURS MÉTROPOLITAINS EN CHEF ET ADJOINT

Considérant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 20 juin 2019 et le règlement 2020-85 adopté le 18 juin 2020 modifiant celui-ci;

Considérant l'article 4.3 du Règlement 2019-78 par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

Considérant que la municipalité doit consentir à une telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée;

Considérant que l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise à ce que le fonctionnaire et le fonctionnaire adjoint de la délivrance des permis, agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement.

Que la Ville de Pincourt consente à ce que le fonctionnaire et le fonctionnaire adjoint de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur

## VILLE DE PINCOURT

métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté.

Que la Ville de Pincourt informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- Monsieur Richard Dubois, fonctionnaire;
- Monsieur Max Gosselin; fonctionnaire adjoint.

2020-07-228 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 15 juin 2020

Commission de développement durable

- 4 juin 2020

Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire

- 8 juin 2020

2020-07-229 SUJET : DEUXIÈME PROJET DE RÉOLUTION : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE JUMELÉE

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 7 mai 2020 relativement à cette demande de construction d'une maison unifamiliale jumelée;

Considérant la consultation publique d'une durée de 15 jours tel que décrété par décret gouvernemental;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution en séance ordinaire du 12 mai 2020 sous le numéro 2020-05-171, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

Que le Conseil adopte, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, le deuxième projet de résolution autorisant la construction d'une maison jumelée sur le lot et que les modifications suivantes soient autorisées :

- Permettre la construction d'une habitation unifamiliale jumelée;
- Permettre la correction de l'usage autorisé de « maison unifamiliale isolée » à « maison unifamiliale jumelée »;
- Subdivision des lots 1 723 514 en deux lots d'une superficie de 290 mètres carrés et des largeurs de 9,60 mètres.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet de construction d'une maison jumelée, ait lieu à toute date déterminée par le greffier.

2020-07-230 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 904 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DU BOISÉ ROUSSEAU

---

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement intitulé *Règlement numéro 904 – Règlement d'emprunt pour l'acquisition du boisé Rousseau* sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2020-07-231 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 852-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 852 RELATIF À LA GESTION DES FRÊNES SUR LE DOMAINE PRIVÉ

---

Madame la conseillère Diane Boyer annonce et dépose le règlement intitulé *Règlement numéro 852-01 modifiant le Règlement numéro 852 relatif à la gestion des frênes sur le domaine privé*, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2020-07-232 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 903 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

---

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement adoptés lors de la séance extraordinaire du 25 juin 2020, sous le numéro 2020-06-203, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 903 – Règlement concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec*.

2020-07-233 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 868-03 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ

---

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement adoptés lors de la séance extraordinaire du 25 juin 2020, sous le numéro 2020-06-209, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 868-03 – Règlement modifiant le règlement 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles, tel qu'amendé.*

2020-07-234 SUJET : NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891 ET 900

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Chloé Boyer et messieurs Nicolas Dantonio et Jérémie Plouffe, à appliquer les divers articles du règlement 900 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

D'autoriser madame Dominique Simoneau, à appliquer les divers articles des règlements 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891 et 900 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2020-07-235 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DROITE D'UN GARAGE - 582 BOULEVARD CARDINAL-LÉGER (LOT 1 721 462)

---

***Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts relativement au point 8.8, la conseillère madame Claudine Girouard-Morel quitte la téléconférence à 19 h 24. Aucune discussion n'a eu lieu entre cette dernière et le conseil municipal.***

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 721 462 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié sur le site Web de la Ville le 3 juin 2020, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot 1 721 462, au 582 boulevard Cardinal-Léger, afin de permettre la réduction de la marge latérale droite d'un garage.

2020-07-236 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-13 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

---

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un projet de règlement numéro 509-13 intitulé *Règlement numéro 509-13 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement* sera déposé séance tenante.

## VILLE DE PINCOURT

2020-07-237

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-13 –  
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL  
QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE  
ROULEMENT

Madame la conseillère Diane Boyer dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 509-13 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

2020-07-238

SUJET :

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 28, de lever la Séance ordinaire du 14 juillet 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 28 juillet 2020**, à 16 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et Messieurs les conseillers Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Madame Charlotte Gagné, stagiaire en droit

Absence motivée : Monsieur le conseiller Alexandre Wolford

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020
3. Autorisation au directeur général à présenter le projet d'acquisition du boisé Rousseau à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre de la phase II du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue
4. Entériner la dépense pour l'inspection et la réparation d'un balai de rue
5. Dépense financée par la réserve « Réserve informatique et amélioration des réseaux » - Achat d'ordinateurs portables 2 en 1 pour les membres du conseil municipal
6. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 900-01 – Règlement amendant le Règlement numéro 900 – Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et le contrôle des animaux
7. Autorisation de signature – Acte de servitude – Place-Cardinal
8. Adoption du projet de Règlement numéro 509-13 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement d'une somme de 250 000 \$
9. Période de questions  

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)
10. Levée de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020

# VILLE DE PINCOURT

## CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

- 2020-07-239      SUJET :      OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2020
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 16 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 28 juillet 2020.
- 2020-07-240      SUJET :      APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2020
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020.
- 2020-07-241      SUJET :      AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À PRÉSENTER LE PROJET D'ACQUISITION DU BOISÉ ROUSSEAU À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA PHASE II DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
- Considérant que la Ville de Pincourt a décrété un avis de motion concernant le *Règlement numéro 904 – Règlement d'emprunt pour l'acquisition du boisé Rousseau*;
- Considérant que la Ville de Pincourt a fait effectuer des études environnementales sur le territoire visé;
- Considérant que le projet d'acquisition du boisé Rousseau serait admissible à la Phase II du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue*;
- Considérant que ladite Phase II de ce programme permettra de faire assumer, à parts égales, les frais du projet d'acquisition du boisé Rousseau par le gouvernement (1/3), la CMM (1/3) et la Ville de Pincourt (1/3), il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt autorise le directeur général à présenter le projet d'acquisition du boisé Rousseau à la CMM, en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre de la Phase II du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue*.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part (1/3) des coûts du projet.

Que la Ville de Pincourt désigne Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus dans le cadre de la demande faite à la CMM.

2020-07-242 SUJET : ENTÉRINER LE CONTRAT POUR L'INSPECTION ET LA RÉPARATION D'UN BALAI DE RUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'inspection et la réparation d'un balai de rue auprès de la firme « *Centre du Camion et Remorques Camtek Inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme de 45 988,08 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-315-00-540.

2020-07-243 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES 2 EN 1 POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le COVID-19 a poussé la Ville à modifier ces façons de procéder en matière de réunion;

Considérant l'environnement informatique de la Ville et qu'il sera plus facile d'offrir du support informatique aux membres du conseil en changeant d'outils de travail, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'ordinateurs portables 2 en 1 pour les membres du conseil municipal auprès de « Dell Canada » pour une somme de 9 655,10 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « Réserve informatique et amélioration des réseaux », soit imputée au poste budgétaire 22.100.40.795.

2020-07-244 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 900-01 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 900 – RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Monsieur le conseiller Sam Ierfino dépose le projet de Règlement numéro 900-01 amendant le *Règlement numéro 900 – Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par*

## VILLE DE PINCOURT

*la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et le contrôle des animaux, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.*

2020-07-245 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – PLACE CARDINAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, Monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de servitude requis à l'égard d'une borne-fontaine dans le cadre du projet *Place-Cardinal*.

2020-07-246 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT D'UNE SOMME DE 250 000 \$

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement numéro 509-13 lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020, sous la résolution numéro 2020-07-233, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de Règlement numéro 509-13 modifiant le Règlement 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement d'une somme de 250 000 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel, à l'adresse [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

2020-07-247 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
À 16 h 38, de lever la séance extraordinaire du 28 juillet 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 11 août 2020**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier, Madame Charlotte Gagné, stagiaire en droit

- 2020-08-248      SUJET :      OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- 2020-08-249      SUJET :      DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2020 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver lesdits procès-verbaux.
- 2020-08-250      SUJET :      DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-08)

## VILLE DE PINCOURT

2020-08-251 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
JUILLET 2020

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2020-08-252 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE ENTRE L'UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC « UMQ » et Énergir, s.e.c.  
« Énergir »

---

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Après étude et considération, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, Monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente entre l'UMQ et Énergir en matière de gestion

## VILLE DE PINCOURT

concertée des espaces publics pour les réseaux d'infrastructures urbaines.

2020-08-253 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À L'ÉDUCATION ET LA VILLE DE PINCOURT RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET À 2 DU « FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) » POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE ET DE LA RÉNOVATION DU BASSIN DE COMPÉTITION

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation et la Ville de Pincourt relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet à 2 du « *Fonds des petites collectivités* » pour le projet de reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique et de la rénovation du bassin de compétition.

2020-08-254 SUJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que la convention collective avec le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt est expirée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ratifier le renouvellement de la convention collective d'une durée de sept (7) ans se terminant le 31 décembre 2025 et d'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette et la chef de division du Service des ressources humaines, madame Josianne Elie, à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de la convention collective.

2020-08-255 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2020-08-256 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – AOÛT 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

### A) Paiements à effectuer pour le projet de construction du chalet de la piscine

- i. « **Constructions RDJ inc.** » : la somme de 30 371,24 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juillet 2020.
- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 753,66 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 5 août 2020.
- iii. « **JFLA** » : la somme de 1 610,80 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 8(14) pour les travaux exécutés jusqu'au 30 juillet 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 875** soient imputées au poste comptable 22.700.20.034.

### B) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 206 018,43 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juillet 2020.
- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 3 776,35 \$ toutes taxes incluses, pour les services professionnels exécutés jusqu'au 5 août 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 901** soient imputées au poste comptable 22.300.20.034.

- iii. « **MDA Architectes** » : la somme de 3 922,27 \$ toutes taxes incluses, pour les services professionnels exécutés jusqu'au 17 juillet 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 856** soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

### C) Paiements pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phases 3 et 4

- i. « **Comeau Experts-Conseils (Shellex)** » : la somme de 5 044,53 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif 29 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 juin 2020.
- ii. « **Groupe ABS** » : la somme de 4 282,82 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif 8 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 juin 2020.
- iii. « **Excavation Gricon Inc.** » : la somme de 291 573,25 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif 8 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juillet 2020.
- iv. « **Gérald Théorêt Inc.** » : la somme de 318 908,54 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juin 2020.

## VILLE DE PINCOURT

- v. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 1 862,60 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif 12 pour les travaux exécutés jusqu'au 5 août 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 867** soient imputées au poste comptable 22.300.10.867.

### D) Paiement à effectuer pour le projet de la réfection de diverses rues

- i. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 55 854,86 \$ toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs no 1 à 11 pour les travaux exécutés jusqu'au 6 août 2020.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.072.

### E) Paiements à effectuer pour le projet d'une nouvelle rue et réfection de piste cyclable

- i. « **Gérald Théorêt Inc.** » : la somme de 124 027,18 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 et la libération de la retenue pour les travaux exécutés jusqu'au 22 juin 2020.
- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 816,32 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 5 août 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 867** soient imputées au poste comptable 22.300.10.867.

### F) Paiement à effectuer pour l'aménagement de dos d'âne allongés

- i. « **Les Pavages La Cité B.M. Inc.** » : la somme de 49 973,88 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 16 juillet 2020.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Réserve Projets du conseil** » soit imputée au poste comptable 22.300.10.528.

### G) Paiement à effectuer pour la pose de tourbe sur la 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> Avenue

- i. « **M&M Paysagiste** » : la somme de 35 656,21 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 7 juillet 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 863** soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

2020-08-257      SUJET :      AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC – DÔME D'ENTREPOSAGE

Considérant la recommandation de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 28 juillet 2020, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division du Service des travaux publics et des infrastructures, monsieur Miguel Faille, à aller en appel d'offres public pour l'achat d'un dôme pour l'entreposage et la fabrication d'une dalle de béton.

2020-08-258 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS RÉSERVÉ PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENT – REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE

---

AMENDÉE PAR  
LA RÉOLUTION  
# 2021-06-215

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les travaux de remplacement de la clôture de la piscine municipale, suivant recherche de prix, auprès de « *Inter Clôtures Jermar* », pour la somme de 35 027,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnement, soit imputée au poste comptable 22.700.10.036.

2020-08-259 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE AU LED DU GYMNASSE DE L'OMNI-CENTRE

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de contrat pour la conversion de l'éclairage au LED du gymnase de l'Omni-Centre, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à « *Lagacé Électrique Inc.* », pour une somme de 12 049,38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain » soit imputée au poste comptable 22.700.20.077.

2020-08-260 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI DE CONTRAT POUR LE RETRAIT DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ET L'INSTALLATION DE BORDURES

---

Considérant l'étude de circulation de la Ville de Pincourt produite en août 2018 par SNC-Lavalin ;

Considérant la recommandation de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 28 juillet 2020, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division du Service des travaux publics et infrastructures, monsieur Miguel Faille, à octroyer un mandat pour le retrait des glissières de sécurité et l'installation de bordures à « *Les*

## VILLE DE PINCOURT

*Pavages La Cité B.M. Inc.* », pour une somme de 8 490,90 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-625.

2020-08-261 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et regards d'égout par caméra conventionnelle.

De l'autoriser à aller en appel d'offres public pour les services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe.

2020-08-262 SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2020-006 – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RUE CHERRYSTONE ET PLACES LILAS, CEDARWOOD ET THORNCLIFFE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants, pour l'appel d'offres 2020-006 :

- |             |  |           |
|-------------|--|-----------|
| Critère 1 : | Présentation générale et respect du schéma de l'offre                                  | 5 points  |
| Critère 2 : | Expérience de la firme dans la réalisation de mandats similaires                       | 15 points |
| Critère 3 : | Expérience et pertinence du chargé de projet dans la réalisation de mandats similaires | 25 points |
| Critère 4 : | Expérience et pertinence de l'équipe dans la réalisation de mandats similaires         | 20 points |
| Critère 5 : | Expérience et pertinence de l'équipe de relève   | 5 points  |
| Critère 6 : | Capacité de production et échéancier   | 10 points |
| Critère 7 : | Expérience et pertinence du surveillant de chantier                                    | 20 points |

2020-08-263 SUJET : NOUVELLE SIGNALISATION - STATIONNEMENT INTERDIT AUX INTERSECTIONS DE LA RUE DU MARAIS ET DE LA SORTIE DE LA PLACE ONYX

Considérant la recommandation de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 28 juillet 2020, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'installation des panneaux d'interdiction de stationner aux intersections de la rue du Marais et de la sortie de la Place ONYX.

2020-08-264 SUJET : OCTROI D'UN MANDAT À BC2 – DESIGN URBAIN – RUE SHAMROCK

---

**AMENDÉE PAR  
LA RÉOLUTION  
# 2021-01-010**

Considérant la volonté de la Ville de rendre ses rues plus conviviales et plus adaptées aux nouvelles réalités que sont le transport collectif, le transport actif, la lutte aux îlots de chaleur, la foresterie urbaine et la sécurité des usagers;

Considérant que la rue Shamrock doit être refaite et qu'il s'agit d'une artère d'importance, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le Design urbain de la rue Shamrock à la firme « BC2 » pour une somme de 11 100 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.072.

2020-08-265 SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Moisson Sud-Ouest à tenir un barrage routier au profit de la Grande Guignolée des médias, le jeudi 3 décembre 2020, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5<sup>e</sup> Avenue à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2020-08-266 SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2020-2021 »

---

Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 » du Ministère de la Culture et des Communications.

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-08-267 SUJET : ADOPTION DU 3<sup>E</sup> PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2020-2022
- Considérant que le gouvernement, par le biais de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, contraint les municipalités de plus de 15 000 habitants à se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées;
- Considérant qu'un comité formé d'employés et d'élus de la Ville et piloté par la direction générale a été créé afin d'élaborer le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2022, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le 3<sup>e</sup> Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2022 proposé par le comité.
- De remercier les membres du comité ainsi que la direction générale pour leur travail qui servira à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées ainsi qu'à leur participation pleine et entière à la communauté Pincourtoise.
- 2020-08-268 SUJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE
- Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;
- Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges « MRCVS » est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 et que le rapport annuel 2019 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt;
- Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2019 et a pris connaissance de son contenu, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le rapport annuel 2019 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.
- D'autoriser la transmission du rapport annuel 2019 à la MRCVS afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.
- 2020-08-269 SUJET : APPROBATION DU PROJET ING-304510 DE VIDEOTRON
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'approbation du projet ING-304510 de Vidéotron concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2020-08-270 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUILLET 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission d'administration et de finances

- 6 juillet 2020

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 28 juillet 2020

2020-08-271 SUJET : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE JUMELÉE

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 7 mai 2020 relativement à cette demande de construction d'une maison unifamiliale jumelée;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution en séance ordinaire du 12 mai 2020 sous le numéro 2020-05-171;

Considérant la consultation publique d'une durée de 15 jours tel que décrété par décret gouvernemental;

Considérant l'adoption du deuxième projet de résolution en séance ordinaire du 14 juillet 2020 sous le numéro 2020-07-229;

Considérant le registre tenu du 29 juillet au 6 août et que la Ville n'a reçu aucune signature, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

Que le Conseil autorise, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, le deuxième projet de résolution autorisant la construction d'une maison jumelée sur le lot 1 723 514 et que les modifications suivantes soient autorisées :

- Permettre la construction d'une habitation unifamiliale jumelée;
- Permettre la correction de l'usage autorisé de « maison unifamiliale isolée » à « maison unifamiliale jumelée »;
- Subdivision des lots 1 723 514 en deux lots d'une superficie de 290 mètres carrés et des largeurs de 9,60 mètres.

2020-08-272      SUJET :      ADOPTION DU RÈGLEMENT 852-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 852 RELATIF À LA GESTION DES FRÈNES SUR LE DOMAINE PRIVÉ

---

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement adoptés lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020, sous le numéro de résolution 2020-07-231, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 852-01 – Règlement modifiant le Règlement 852 relatif à la gestion des frênes sur le domaine privé.*

2020-08-273      SUJET :      ADOPTION DU RÈGLEMENT 900-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 900 – RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

---

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement adoptés lors de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020, sous le numéro 2020-07-244, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 900-01 – Règlement modifiant le Règlement 900 – Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et le contrôle des animaux.*

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

# VILLE DE PINCOURT

2020-08-274      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 21, de lever la Séance ordinaire du 11 août 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 18 août 2020**, à 17 h 20, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Madame Charlotte Gagné, stagiaire en droit

Absence motivée : Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 18 août 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 août 2020
3. Appui à l'autorisation de présenter le projet d'acquisition du boisé Rousseau à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vue de l'obtention d'une subvention dans la cadre de la phase II du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue
4. Autorisation de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du projet de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviales – Caméra conventionnelle
5. Période de questions  
  
Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)
6. Levée de la séance extraordinaire du 18 août 2020

### CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-08-275 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 17 h 20, d'ouvrir la séance extraordinaire du 18 août 2020.
- 2020-08-276 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 août 2020.
- 2020-08-277 SUJET : APPUI À L'AUTORISATION DE PRÉSENTER LE PROJET D'ACQUISITION DU BOISÉ ROUSSEAU À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA PHASE II DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
- Considérant que la Ville de Pincourt a décrété un avis de motion concernant le *Règlement numéro 904 – Règlement d'emprunt pour l'acquisition du boisé Rousseau* ;
- Considérant que la Ville a fait effectuer des études environnementales sur le territoire visé ;
- Considérant que la Ville a entamé des démarches de négociations en vue d'acquérir les lots ;
- Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II* ;
- Considérant que le projet d'acquisition du boisé Rousseau serait admissible à la Phase II du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue* ;
- Considérant que ladite Phase II de ce programme permettra de faire assumer à parts égales les frais du projet d'acquisition du boisé Rousseau par le gouvernement (1/3), la CMM (1/3) et la Ville de Pincourt (1/3), il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part (1/3) des coûts du projet.
- Que la Ville de Pincourt s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement.
- Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées.

## VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt autorise le directeur général à présenter le projet d'acquisition du boisé Rousseau à la CMM en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre de la Phase II du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue*.

Que la Ville de Pincourt désigne Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus dans le cadre de la demande faite à la CMM.

2020-08-278      SUJET :      AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIALES – CAMÉRA CONVENTIONNELLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des publics et infrastructures, madame Line St-Onge, de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du projet de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviales – Caméra conventionnelle.

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer à même le budget annuel, la portion non subventionnée des coûts associés au projet.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel, à l'adresse [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

2020-08-279      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 17 h 25, de lever la séance extraordinaire du 18 août 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 8 septembre 2020**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Madame Charlotte Gagné, stagiaire en droit

- 2020-09-280      SUJET :      OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- 2020-09-281      SUJET :      DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020 et de la séance extraordinaire du 18 août 2020, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver lesdits procès-verbaux.
- 2020-09-282      SUJET :      DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2019-09)

## VILLE DE PINCOURT

2020-09-283 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
D'AOÛT 2020

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2020-09-284 SUJET : APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ  
FERROVIAIRE

---

Considérant que la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 21 au 27 septembre 2020 ;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les membres de notre communauté aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

Considérant que le Canadien National (CN) demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployés pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la *Semaine nationale de la sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

2020-09-285 SUJET : RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU  
MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC SSQ GROUPE  
FINANCIER POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET  
BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55) ET POUR LES EMPLOYÉS  
PERMANENTS (1LW65)

---

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2020 ;

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents (1LW65) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2020, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec SSQ Groupe financier (1LW55) pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents avec SSQ Groupe financier (1LW65) pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

2020-09-286 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2020-09-287 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – SEPTEMBRE 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

### **A) Paiements à effectuer pour le projet de construction du chalet de la piscine**

- i. « **Constructions RDJ inc.** » : la somme de 16 851,31 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 8 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 août 2020.
- ii. « **Soucy Aquatik inc.** » : la somme de 37 027,35 \$, toutes taxes incluses, représentant la libération de la retenue avec retenue spéciale.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 875** soient imputées au poste comptable 22.700.20.034.

### **B) Paiement à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.**

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 110 578,44 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 août 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

## VILLE DE PINCOURT

### C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phases 3 et 4

- i. « **Comeau Experts-Conseils (Shellex)** » : la somme de 2 306,69 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 30 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 juillet 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

### D) Paiement à effectuer pour le projet de canalisation du 3<sup>e</sup> boulevard

- i. « **Shellex Groupe Conseil** » : la somme de 908,30 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 juillet 2020.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projet de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.035.

2020-09-288      SUJET :      AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'auscultation et l'évaluation des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Que la Ville de Pincourt s'engage à mener, dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, les activités suivantes :

- Auscultation des conduites d'égouts de secteurs problématiques de la Ville;
- Collecte de données sur l'opération du réseau d'aqueduc et sur l'état des bornes incendies;
- Mise à jour du Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer à même le budget annuel, la portion non subventionnée des coûts associés à ce projet.

2020-09-289      SUJET :      OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET REGARDS D'ÉGOUT - CAMÉRA CONVENTIONNELLE – APPEL D'OFFRES 2020-003

Considérant le processus d'appel d'offres 2020-003 qui s'est terminé le 4 septembre 2020 ;

Considérant que le soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites et regards d'égout – Caméra conventionnelle auprès de « *Can-Inspec* » pour la somme de 41 988, 87 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.044.

2020-09-290 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE INFRASTRUCTURES – OCTROI DE MANDATS POUR LA RÉPARATION DE L'ÉMISSAIRE AU 388, CHEMIN DUHAMEL

Considérant la recommandation de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 31 août 2020, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour la réparation de l'émissaire au 388, chemin Duhamel auprès de « *Logistique Saint-Laurent* » pour la somme de 99 453,38 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser les travaux connexes auprès de divers fournisseurs pour une somme maximale de 5 748,75 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par la réserve infrastructures soient imputées au poste comptable 02.415.00.521.

2020-09-291 SUJET : NOUVELLE SIGNALISATION – ARRÊT INTERDIT – ALFRED-CRESCENT

Considérant qu'une demande a été déposée au sous-comité de circulation ;

Considérant la recommandation du sous-comité de circulation ;

Considérant la recommandation de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation du panneau suivant sur la rue Alfred-Crescent :

- Arrêt interdit à compter du 25 août au 24 juin, entre 7 h 30 et 8 h 30 et entre 15 h 00 et 16 h 00, du lundi au vendredi.

2020-09-292 SUJET : INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE – RUE MONFORT ET REHAUSSEMENT DES DOS D'ÂNE SUR LA RUE BELLEVUE

Considérant la recommandation de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, suite à l'approbation du conseil municipal, à installer un dos d'âne sur la rue Monfort, entre la rue du Souvenir et la rue Radisson et à rehausser les dos d'âne sur la rue Bellevue.

2020-09-293 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour réaliser la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration.

2020-09-294 SUJET : APPROBATION DU PROJET I14601 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet I14601 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2020-09-295 SUJET : APPROBATION DU PROJET DCL-22663396 D'HYDRO QUÉBEC

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet DCL-22663396 d'Hydro Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2020-09-296 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AOÛT 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission d'administration et de finances

- 24 août 2020

Commission de sécurité publique

- 25 août 2020

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire

- 31 août 2020

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-09-297      SUJET :      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, TEL QU'AMENDÉ
- 
- Considérant l'avis de motion donné le 10 décembre 2019 sous le numéro 2019-12-388 ;
- Considérant que le premier projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020, sous le numéro 2020-01-031;
- Considérant que le second projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 19 mars 2020, sous le numéro 2020-03-121;
- Considérant la consultation écrite d'une durée de 15 jours tel que décrété par décret gouvernemental, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement numéro 780-21 modifiant le Règlement numéro 780 de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé.
- 2020-09-298      DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 904 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 300 000 \$, DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE LOT DANS LE SECTEUR DU BOISÉ ROUSSEAU
- 
- Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 904 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$, dans le cadre du projet d'acquisition de lot dans le secteur du boisé Rousseau* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
- 2020-09-299      AVIS      DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 806-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 806 RELATIF À LA CIRCULATION (RMH 399-2020)
- 
- Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 806-02 modifiant le Règlement 806 relatif à la circulation (RMH 399-2020) et dépose ledit projet de règlement.
- 2020-09-300      SUJET :      COUVERTURE D'ASSURANCE - RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE
- 
- Considérant que les assurances de la Ville de Pincourt couvrent la responsabilité professionnelle de la greffière adjointe de la Ville, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt accepte de se porter garante de prendre fait et cause et de répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission commises dans l'exercice des fonctions de madame Charlotte Gagné, prochainement inscrite au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec.

# VILLE DE PINCOURT

## PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

2020-09-301      SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 23, de lever la Séance ordinaire du 8 septembre 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mercredi 30 septembre 2020**, à 18 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Madame Charlotte Gagné, greffière adjointe

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 30 septembre 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 septembre 2020
3. Adoption du Règlement numéro 904 et procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement décrétant un emprunt de 4 300 000 \$, dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau
4. Octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures, d'aqueduc et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe – Appel d'offres 2020-006
5. Adoption du Règlement numéro 806-02 modifiant le Règlement numéro 806 relatif à la circulation (RMH 399-2020)
6. Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat d'un balai de rue de marque Trombia
7. Période de questions  
  
Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)
8. Levée de la séance extraordinaire du 30 septembre 2020

### CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-09-302 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020
- 
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 18 h 32, d'ouvrir la séance extraordinaire du 30 septembre 2020.
- 2020-09-303 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020
- 
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 septembre 2020.
- 2020-09-304 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 904 ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 300 000 \$, DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE LOTS DANS LE SECTEUR DU BOISÉ ROUSSEAU
- 
- Considérant l'avis de motion adopté lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020, sous le numéro 2020-07-230 ;
- Considérant le dépôt du projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, sous le numéro 2020-09-298, il est
- PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron  
ONT VOTÉ POUR mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer et messieurs les conseillers Sam Ierfino et René Lecavalier  
ONT VOTÉ CONTRE madame la conseillère Claudine Girouard-Morel et monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
- D'adopter le *Règlement numéro 904 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$, dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau.*
- Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 904, ait lieu du 5 au 20 octobre 2020, ou à toute autre date déterminée par le greffier.
- 2020-09-305 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE CHERRYSTONE ET DES PLACES LILAS, CEDARWOOD ET THORNCLIFFE – APPEL D'OFFRES 2020-006
- 
- Considérant le processus d'appel d'offres 2020-006 qui s'est terminé le 4 septembre 2020 ;
- Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;
- Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

## VILLE DE PINCOURT

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)	Pointage final	Rang
GBi	Oui	132 709,89 \$	9,83	1
Shellex	Oui	132 244,00 \$	9,11	2
IGF Axiom	Oui	147 840,60 \$	8,46	3

Considérant que le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Cherrystone et des places Lilas, Cedarwood et Thorncliff, auprès de « *GBi* » pour la somme de 132 709,89 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* », soit imputée au poste comptable 22.300.10.072.

2020-09-306 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 806-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 806 RELATIF À LA CIRCULATION (RMH 399-2020)

Considérant l'avis de motion et le dépôt de règlement adoptés lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, sous le numéro 2020-09-299, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 806-02 modifiant le règlement 806 relatif à la circulation (RMH 399-2020).

2020-09-307 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN BALAI DE RUE DE MARQUE TROMBIA

**AMENDÉ PAR  
 LA RÉSOLUTION  
 2020-10-326**

Considérant la recommandation de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 28 septembre 2020, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division du Service des travaux publics et infrastructures, monsieur Miguel Faille, à procéder à l'achat d'un balai de rue de marque Trombia, auprès de « *Insta-Mix* », pour la somme de 75 193,65 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.300.40.089.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

## VILLE DE PINCOURT

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel, à l'adresse [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

2020-09-308    SUJET :    LEVÉE    DE    LA    SÉANCE    EXTRAORDINAIRE    DU  
30 SEPTEMBRE 2020

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 42, de lever la séance extraordinaire du 30 septembre 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 13 octobre 2020**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Madame Charlotte Gagné, greffière adjointe

- 2020-10-309      SUJET :      OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- 2020-10-310      SUJET :      DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2020, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2020.
- 2020-10-311      SUJET :      DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-10)

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-10-312      SUJET :      DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
SEPTEMBRE 2020
- 
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2020-10-313      SUJET :      RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES ENTRE LA VILLE  
DE PINCOURT ET LA CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-  
SOULANGES – DESJARDINS ENTREPRISES
- 
- Considérant que l'offre de service précédente est venue à échéance le 31 juillet 2020;
- Considérant que l'offre de service est d'une durée de (3) ans, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2023;
- Considérant que la Caisse Desjardins offrira à la Ville ses services bancaires gratuitement;
- Considérant que la Ville apprécie la qualité des services offerts, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De renouveler l'entente de service avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges – Desjardins Entreprises.
- D'autoriser la signature du directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette et de la directrice du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, pour et au nom de la Ville de Pincourt, de l'offre de services entre la Ville de Pincourt et la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges – Desjardins Entreprises.
- 2020-10-314      SUJET :      AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS
- 
- Considérant que la firme LBP Évaluateurs agréés procède actuellement à une analyse visant à numériser les documents de toute sa clientèle;
- Considérant que celle-ci dispose d'une copie papier en archive de tous les immeubles résidentiels et non résidentiels situés sur le territoire de la Ville de Pincourt, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la firme LBP Évaluateurs agréés à procéder à la destruction des documents de la Ville de Pincourt.

## VILLE DE PINCOURT

2020-10-315      SUJET :      AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE RIGAUD - SAUVETAGES EN HAUTEUR

---

Considérant les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S-3.4);

Considérant les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale et plus particulièrement l'objectif n° 5 concernant les autres risques, lequel stipule que dans le cas des autres risques de sinistre susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, il importe de planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle du territoire de la MRC;

Considérant que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

Considérant qu'en 2009, les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence;

Considérant qu'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'aide offerte en services spécialisés pour les sauvetages en hauteur afin de respecter lesdits objectifs de la première génération du Schéma en couverture de risques ainsi que la deuxième à être adoptée ultérieurement;

Considérant que les services de sécurité incendie de la Ville de Rigaud et de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions de sauvetages en hauteur;

Considérant que les parties se prévalent des pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q. c. C-27.1) ainsi que ceux prévus à l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q., c. S-3.4) pour conclure une entente d'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

Considérant que les parties considèrent qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur.

## VILLE DE PINCOURT

2020-10-316      SUJET :      AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE  
INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE  
DE RIGAUD – ESPACE CLOS

---

Considérant les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q. c. S-3.4);

Considérant les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale et plus particulièrement l'objectif n° 5 concernant les autres risques, lequel stipule que dans le cas des autres risques de sinistre susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, il importe de planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle du territoire de la MRC;

Considérant que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

Considérant qu'en 2009, les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil- Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence;

Considérant qu'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'aide offerte en services spécialisés pour les espaces clos afin de respecter lesdits objectifs de la première génération du Schéma en couverture de risques ainsi que la deuxième à être adoptée ultérieurement;

Considérant que le Service de sécurité incendie de la Ville de Rigaud et le Service de sécurité incendie de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions en espaces clos;

Considérant que les parties se prévalent des pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Lois sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1) ainsi que ceux prévus à l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q., c. S-3.4) pour conclure une entente d'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

Considérant que les parties considèrent qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale en cas d'intervention spécialisées en espaces clos;

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en espace clos.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-10-317 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME CLAUDINE DELISLE – PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER
- Considérant que madame Claudine Delisle, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 5 janvier au 2 avril 2021 inclusivement;
- Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder à madame Claudine Delisle – Préposée à l'entretien ménager, un congé sans solde du 5 janvier au 2 avril inclusivement selon sa demande déposée.
- 2020-10-318 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2020-10-319 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service financier et administratif, madame Nathalie Boisvert, à aller en appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière.
- 2020-10-320 SUJET : AUTORISATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2020-008 – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

## VILLE DE PINCOURT

Critère 1	Expérience du fournisseur dans des mandats similaires	30 points
Critère 2	Expérience du soumissionnaire dans l'évaluation de centres commerciaux d'envergure et des concessionnaires automobiles ainsi que d'immeubles locatifs de trente (30) logements et plus	10 points
Critère 3	Expérience du chargé de projet	20 points
Critère 4	Organisation du projet et capacité de relève	20 points
Critère 5	Connaissance de la région couverte	10 points
Critère 6	Qualité de la présentation de l'offre et compréhension générale du mandat	10 points

2020-10-321 SUJET :

### RENFLOUEMENT DE RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant les recommandations formulées tant par les auditeurs que par la direction générale;

Considérant les travaux réalisés en date du 20 août 2020;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer les réserves afin de pourvoir aux investissements futurs;

Considérant les surplus de l'ordre de 3 166 460 \$;

Considérant qu'au terme de cet exercice la Ville de Pincourt aura un surplus accumulé et réservé de 6 922 983 \$, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au renflouement des réserves financières suivantes :	
Réserve pour remboursement du service de la dette	500 000 \$
Réserve pour éventualités	150 000 \$
Réserve pour projets de réfection d'infrastructures	300 000 \$
Réserve pour projets d'investissement en parcs et terrains de jeux (excluant le Fonds Fiducie Parcs)	40 000 \$
Réserve pour projets spéciaux	100 000 \$
Réserve informatique et amélioration des réseaux	60 000 \$
	<b>1 150 000 \$</b>

2020-10-322 SUJET :

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2020.

## VILLE DE PINCOURT

2020-10-323 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – OCTOBRE 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**A) Paiements à effectuer pour le projet de construction du chalet de la piscine**

- i. « **Construction RDJ Inc.** » : la somme de 27 756,80 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 pour les travaux exécutés jusqu'au 25 septembre 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 875** soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

**B) Paiement à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.**

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 606 749,74 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

**C) Paiement à effectuer pour le projet de Canalisation du 3<sup>e</sup> boulevard**

- i. « **Shellex Infrastructures** » : la somme de 2 285,70 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 août 2020.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projet de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.035.

2020-10-324 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS DE LA PISCINE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'aménagement de trottoirs à l'extérieur de la piscine municipale auprès de « **Les Pavages La Cités B.M. Inc.** » pour la somme de 11 554,99 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements, soit imputée au poste comptable 22.700.10.036.

2020-10-325 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION – APPEL D'OFFRES 2020-005

Considérant le processus d'appel d'offres 2020-005 qui s'est terminé le 6 octobre 2020;

Considérant que la Ville n'a reçu qu'un soumissionnaire;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que le soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration pour une durée de (3) trois ans avec la possibilité de (2) deux années d'option, auprès de « *Viridis Environnement* » pour la somme de 792 591, 66 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste comptable 02.414.06.498.

2020-10-326 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-09-307 – DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN BALAI DE RUE DE MARQUE TROMBIA

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2020-09-307 de façon à ajouter le paragraphe suivant :

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 15 038,73 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

2020-10-327 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE PAVAGE DE DIVERSES RUES

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le mandat pour le pavage de diverses rues, suivant recherche de prix, auprès de « *Les Pavages La Cité B.M. Inc.* » pour la somme de 28 470,08 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.625.

2020-10-328 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LA SAISON 2020-2021

---

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes de l'entente de remboursement conclue entre l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt, pour la location des glaces conformément au contrat et suivant réception des factures, pour chacun des mois de la saison 2020-2021.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2020-10-329      SUJET :      AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT POUR CONCLURE UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier et/ou le directeur général Me Etienne Bergevin Biette, à présenter une demande de subvention au programme *Aide aux initiatives de partenariat* pour conclure une entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications.

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer à même le budget annuel, la portion non subventionnée des coûts associés à ce projet.

2020-10-330      SUJET :      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE REMBOURSEMENT, POUR LA SAISON 2020-2021, ENTRE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE PERROT INC. (HMIP) ET LES VILLES DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Biette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de remboursement, pour la saison 2020-2021, entre L'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. (HMIP) et les villes de l'Île Perrot.

2020-10-331      SUJET :      AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville autorise seulement deux (2) barrages routiers par année, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt, sous réserve des directives de la santé publique dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, à tenir un barrage routier au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, le samedi 14 novembre 2020, à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et du boulevard du Traversier à Pincourt.

## VILLE DE PINCOURT

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2020-10-332 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – FABRICATION ET INSTALLATION DE CLIGNOTANTS POUR LA TRAVERSE PIÉTONNIÈRE – BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le mandat donné par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix, pour la fabrication et l'installation de clignotants pour la traverse piétonnière située sur le boulevard Cardinal-Léger, auprès de « *Lagacé Électrique Inc.* », pour la somme de 4 331,71 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.220.40.091.

2020-10-333 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2020

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 21 septembre 2020

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 28 septembre 2020

2020-10-334 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2021

---

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année 2021 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2020-10-335 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DES DÉCHETS RECYCLABLES, DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2021

---

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2021 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-10-336 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2021
- 
- Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2021 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2020-10-337 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2021 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT
- 
- Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2021 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2020-10-338 SUJET : RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)
- 
- Considérant que la Ville de Pincourt a rejoint en 2015 l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21);
- Considérant que le contrat vient à échéance le 31 décembre 2020, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De renouveler l'entente en assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Ville de Pincourt, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025, aux mêmes conditions.
- D'autoriser la signature du directeur général et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, de l'entente en assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) de l'Union des municipalités du Québec.
- 2020-10-339 SUJET : PRIORITÉS D' ACTIONS 2021-2022 – SÛRETÉ DU QUÉBEC – TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
- 
- Considérant la demande du Comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à chacune des villes membres d'identifier des priorités d'actions pour 2021-2022;
- Considérant les problématiques observables sur le territoire de la Ville de Pincourt;
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

# VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt identifie auprès du Comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges les priorités d'actions suivantes pour 2021-2022 :

1. Respect des arrêts obligatoires;
2. Respect des passages piétonniers;
3. Surveillance des stationnements municipaux.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur le maire, Yvan Cardinal, annonce le début de la période de questions et répond à la question d'un citoyen envoyée par courriel. Celle-ci se déroule de .... à....

2020-10-340      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 33, de lever la Séance ordinaire du 13 octobre 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le jeudi 15 octobre 2020**, à 16 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020
3. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 905 abrogeant le règlement numéro 904 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$ dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau
4. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 906 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$ dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau
5. Période de questions  
  
Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)
6. Levée de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020

### CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière adjointe de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE ADJOINTE

2020-10-341    SUJET :    OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 16 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 15 octobre 2020.

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-10-342 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2020
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020.
- 2020-10-343 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 905 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 904 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 300 000 \$ DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE LOTS DANS LE SECTEUR DU BOISÉ ROUSSEAU
- Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 905 relatif à l'abrogation du règlement numéro 904 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$ dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau et dépose ledit projet de règlement.
- 2020-10-344 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 906 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 300 000 \$ DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE LOTS DANS LE SECTEUR DU BOISÉ ROUSSEAU
- Monsieur le conseiller Sam Ierfino donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 906 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$ dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau et dépose ledit projet de règlement.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel, à l'adresse [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)
- 2020-10-345 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2020
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 16 h 36, de lever la séance extraordinaire du 15 octobre 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME CHARLOTTE GAGNÉ  
GREFFIÈRE ADJOINTE

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le lundi 19 octobre 2020**, à 16 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Madame Charlotte Gagné, greffière adjointe

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020
3. Adoption du Règlement numéro 905 abrogeant le règlement 904 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$, dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur boisé Rousseau
4. Adoption du Règlement numéro 906 et procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement décrétant un emprunt de 4 300 000 \$, dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur boisé Rousseau
5. Période de questions  
  
Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)
6. Levée de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020

### CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

2020-10-346 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

À 16 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 19 octobre 2020.

2020-10-347 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020.

2020-10-348 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 905 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 904 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 300 000 \$ DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE LOTS DANS LE SECTEUR DU BOISÉ ROUSSEAU

Considérant les nombreuses questions de citoyens en rapport avec le projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau;

Considérant une certaine confusion et désinformation véhiculées par les médias dans le cadre du même projet;

Considérant la volonté du conseil municipal d'envoyer une lettre à tous les résidents de la Ville de Pincourt expliquant davantage le processus légal entourant l'adoption d'un règlement d'emprunt;

Considérant l'avis de motion et le dépôt du règlement adoptés lors de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020, sous le numéro 2020-10-343, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Diane Boyer et Denise Bergeron et messieurs les conseillers René Lecavalier et Sam Ierfino, ONT VOTÉ CONTRE Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel et monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'adopter le Règlement numéro 905 relatif à l'abrogation du règlement numéro 904 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$ dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau.

2020-10-349 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 906 ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 300 000 \$, DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE LOTS DANS LE SECTEUR BOISÉ ROUSSEAU

Considérant les nombreuses questions de citoyens en rapport avec le projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau;

Considérant une certaine confusion véhiculée par les différentes sources d'informations dans le cadre du même projet;

Considérant la volonté du conseil municipal d'envoyer une lettre à tous les résidents de la Ville de Pincourt expliquant davantage le processus légal entourant l'adoption d'un règlement d'emprunt;

Considérant l'avis de motion et le dépôt du règlement adoptés lors de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020, sous le numéro 2020-10-344, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Diane Boyer et Denise  
Bergeron et messieurs les conseillers René Lecavalier et Sam Ierfino  
ONT VOTÉ CONTRE Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
et monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'adopter le Règlement numéro 906 décrétant un emprunt de 4 300 000  
\$ dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé  
Rousseau.

Ordonne au Service du greffe de faire parvenir une lettre explicative à  
l'ensemble des citoyens.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le  
Règlement numéro 906, ait lieu du 23 octobre au 9 novembre 2020, ou  
à toute autre date déterminée par le greffier.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions est tenue en vidéoconférence en raison de la  
COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à  
[greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

2020-10-350      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 16 h 36, de lever la séance extraordinaire du 19 octobre 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le 29 octobre 2020**, à 16 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020
3. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 846-04 relatif à la modification du Règlement numéro 846 remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 805 et ses amendements (RMH330), tel qu'amendé
4. Dépenses financées par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » - Octroi d'un mandat pour les relevés de radiers des regards pluviaux et sanitaires de diverses rues
5. Période de questions  
  
Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)
6. Levée de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020

### CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière adjointe de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE ADJOINTE

2020-10-351 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 16 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 29 octobre 2020.

## VILLE DE PINCOURT

Monsieur le maire, Yvan Cardinal, demande un moment de recueillement en mémoire des décès de messieurs Michel Perrier ancien directeur général (2002-2019), directeur des Services d'exploitation (1999-2002) et conseiller municipal (1993-1997) et Robert J. Trépanier, conseiller municipal (1978-1981) pour la Ville de Pincourt.

- 2020-10-352 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2020
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020.
- 2020-10-353 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-04 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 846 - REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT N° 805 ET SES AMENDEMENTS (RMH330), TEL QU'AMENDÉ
- Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 846-04 - modifiant le règlement numéro 846 - remplaçant le règlement relatif au stationnement n° 805 et ses amendements (RMH330), tel qu'amendé, et dépose ledit projet de règlement.
- 2020-10-354 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – OCTROI D'UN MANDAT POUR LES RELEVÉS DE RADIERS DES REGARDS PLUVIAUX ET SANITAIRES DE DIVERSES RUES
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour les relevés de radiers des regards pluviaux et sanitaires de diverses rues, suivant recherche de prix, auprès de « *Les Services EXP inc.* » pour la somme de 39 160,49 \$, toutes taxes incluses.
- D'autoriser également cette dernière à procéder aux dépenses pour les relevés de radiers des regards pluviaux et sanitaires de diverses rues, auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 10 839,51 \$, toutes taxes incluses.
- Que ces dépenses financées par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures », soient imputées au poste comptable 22-300-10-048.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- La période de questions est tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

## VILLE DE PINCOURT

2020-10-355      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 16 h 35, de lever la séance extraordinaire du 29 octobre 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME CHARLOTTE GAGNÉ  
GREFFIÈRE ADJOINTE

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 10 novembre 2020**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

- 2020-11-356      SUJET :      OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- 2020-11-357      SUJET :      DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020, ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 OCTOBRE 2020, DU 19 OCTOBRE 2020 ET DU 29 OCTOBRE 2020 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 octobre 2020, du 19 octobre 2020 et du 29 octobre 2020, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 octobre 2020, du 19 octobre 2020 et du 29 octobre 2020.
- 2020-11-358      SUJET :      DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-11).

2020-11-359 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
D'OCTOBRE 2020

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2020-11-360 SUJET : FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) –  
ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

Considérant que le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer l'élection de madame la conseillère Diane Boyer à titre de membre du Conseil d'administration de la FCM pour la période débutant en juin 2020 et terminant en juin 2021;

D'assumer tous les coûts liés à la participation de madame la conseillère Diane Boyer aux réunions du Conseil d'administration de la FCM.

2020-11-361 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME CAROLE  
CHAMBERLAND – PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant que madame Carole Chamberland, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 4 janvier au 26 mars 2021 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'accorder à madame Carole Chamberland – Préposée à la bibliothèque, un congé sans solde du 4 janvier au 26 mars 2021 inclusivement, selon sa demande déposée.

2020-11-362 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2020 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2020-11-363 SUJET : ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2021 DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2020-11-069 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot adoptant le budget 2021;

Considérant qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les villes membres doivent adopter le budget 2021 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot par résolution, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2021 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2021 pour une somme de 1 423 841 \$.

D'imputer cette somme aux postes budgétaires 02.412.00.810 et 02.412.00.920.

2020-11-364 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – NOVEMBRE 2020

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**A) Paiement à effectuer pour le projet de construction du chalet de la piscine**

- i. « **Construction RDJ Inc.** » : la somme de 165 935,13 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 pour la libération finale.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 875** soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

**B) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers**

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 623 015,78 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2020.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

- ii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 4 926,10 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 août 2020.
- iii. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 1 987, 34 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste comptable 22.300.20.035.

### C) Paiement à effectuer pour le projet de la Pointe-aux-Renards – Phase 2

- i. « **Constuction G-Nesis inc.** » : la somme de 549,87 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement de la retenue provisoire.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste comptable 22.400.10.854.

### D) Paiement à effectuer pour la pose de tourbe sur les 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> avenues

- i. « **M & M Paysagiste** » : la somme de 52 307,88 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 2 octobre 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 863** soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

2020-11-365 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-04-138 – DÉPENSES FINANÇÉES PAR LA RÉSERVE « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LA CADRE DU PROJET DE CANALISATION DE FOSSÉS DU 3<sup>E</sup> BOULEVARD

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2020-04-138 – Dépenses financées par la réserve « projets de réfection d'infrastructures » - Octroi d'un mandat de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de canalisation des fossés du 3<sup>e</sup> Boulevard auprès de « *Shellex Groupe Conseil* », pour en changer la somme de 10 577,70 \$, par la somme de 11 249,78 \$.

2020-11-366 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - RÉPARATION ET MODIFICATION DE LA BOÎTE DU CAMION DE DÉCHARGEMENT 12-14

---

Considérant que la Ville doit procéder à ces réparations et modifications sur le camion de déchargement 12-14 afin d'assurer la sécurité de ses employés;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que la firme retenue est un fournisseur unique pour ce type de réparations et modifications, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la réparation et la modification de la boîte du camion de déchargement 12-14 auprès de la firme « *Équipements Twin (Laval) Inc.* », pour la somme de 27 255,98 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.540.

2020-11-367      SUJET :      OCTROI D'UN MANDAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA DESCENTE DE BATEAU – AVENUE MONSEIGNEUR-LANGLAIS ET LE CHEMIN DUHAMEL

---

Considérant que le chemin Duhamel a dû être rehaussé à la demande du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant que des travaux de réfection de l'avenue Monseigneur-Langlois ont dû être réalisés en partie afin d'ajuster sa hauteur à celle du chemin Duhamel;

Considérant qu'un nouvel aménagement est donc requis pour la descente de bateau qui se situe au bout de l'avenue Monseigneur-Langlois, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'aménagement de la descente de bateau au coin de l'avenue Monseigneur-Langlois et le chemin Duhamel, auprès de « *Les Pavages La Cités B.M. Inc.* » pour la somme de 12 641,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867**, soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2020-11-368      SUJET :      ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

---

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Qu'elle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Qu'elle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Qu'elle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Qu'elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Qu'elle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

2020-11-369      SUJET :      OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE NOUVEAU SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DES BOUES À LA STATION D'ÉPURATION – PRÉSÉLECTION DES ÉQUIPEMENTS - APPEL D'OFFRES 2020-004

Considérant la présélection des équipements de l'appel d'offres 2020-004 qui s'est terminé le 19 octobre 2020;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la production des dessins d'ateliers, des plans et du support au Consultant tel que décrit à l'appel d'offres du nouveau système de déshydratation des boues à la station d'épuration – Présélection des équipements, auprès de « *Les Industries Fournier inc.* » pour la somme de 22 742,06 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* », soit imputée au poste comptable 22.400.40.086.

2020-11-370      SUJET :      ENGAGEMENT D'ACHAT DE DOCUMENTS QUÉBÉCOIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPELS DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020

## VILLE DE PINCOURT

Considérant la correspondance reçue en date du 8 octobre 2020 du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer l'engagement de la ville de Pincourt à acheter pour la somme de 5 370,48 \$, toutes taxes incluses, des documents édités au Québec (livres, livres électroniques, livres audionumériques et périodiques imprimées), d'ici le 31 décembre 2020.

2020-11-371 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN SPORTIF SYNTHÉTIQUE DE LA COUR D'ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Considérant la réception de la reddition de compte de la Commission scolaire des Trois-Lacs, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudie Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement de l'aide financière de 30 000\$ à l'école Notre-Dame-de-Lorette, dans le cadre du projet d'embellissement des cours d'école.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Investissement en parc et terrains de jeux » soit imputée au poste budgétaire 02.790.00.919.

2020-11-372 SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Pincourt prévoit la formation d'un pompier supplémentaire pour le programme Pompiers I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville de Pincourt doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) en conformité avec l'article 6 du Programme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier, monsieur Jacob Benjamin, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2020-11-373      SUJET :      DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE MOBILIERS ET PARTITIONS DE BUREAUX

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat de mobiliers et de partitions de bureaux pour le Service administratif et financier, auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 17 246,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.100.50.895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en trois (3) paiements annuels égaux de 5 748,75 \$, à compter de l'exercice financier 2021.

2020-11-374      SUJET :      DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE COMMUNAUTAIRE

Considérant l'éclatement de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que la Ville a déployé davantage de ressources sur le territoire lors de la première vague de ladite pandémie;

Considérant que la Ville a également dû s'ajuster face à la rentrée scolaire en temps de pandémie en augmentant la présence de ses patrouilleurs, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner la dépense supplémentaire pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt pour la somme maximale de 22 995 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.210.00.492.

2020-11-375 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – OCTOBRE 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de sécurité publique

- 5 octobre 2020

2020-11-376 SUJET : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2020-11-377 SUJET : DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021.

2020-11-378 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 782-1- MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 782 - RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Madame la conseillère Diane Boyer donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 782-1 - modifiant le règlement numéro 782 – relatif au comité consultatif d'urbanisme, et dépose ledit projet de règlement.

2020-11-379 SUJET : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Considérant l'adoption du règlement 865 – Règlement sur la démolition des immeubles en séance ordinaire le 12 janvier 2016 ;

Considérant l'alinéa 4 dudit règlement mentionnant que le comité est formé de trois (3) membres du conseil désignés par celui-ci pour un mandat renouvelable d'un (1) an, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que mesdames Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, de même que monsieur René Lecavalier, soient nommés pour former le comité de démolition pour une période d'un (1) an à compter de la présente.

Le maire, monsieur Yvan Cardinal, est membre d'office dudit comité.

2020-11-380 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 846-04 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 846 - REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT N° 805 ET SES AMENDEMENTS (RMH330), TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 846-04 lors de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020, sous la résolution 2020-10-353, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 846-04 modifiant le règlement numéro 846 remplaçant le règlement relatif au stationnement n° 805 et ses amendements (RMH330), tel qu'amendé.

2020-11-381 SUJET : AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE CALENDRIER D'ARCHIVAGE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, ou son adjointe, M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, à procéder à la destruction de documents en conformité avec le calendrier d'archivage.

2020-11-382 SUJET : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant la recommandation dudit comité, composé d'élus du conseil municipal et chargé d'analyser les candidatures, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer, sur le comité consultatif d'urbanisme, messieurs Jérémie Juairé D'arcy et Vince Spinelli pour un mandat de deux ans.

2020-11-383 SUJET : RAPPORT DES JOURS DE CONSULTATION ÉCRITE – RÈGLEMENT NUMÉRO 906 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 300 000 \$ DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION DE LOTS DANS LE SECTEUR DU BOISÉ ROUSSEAU

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt par le directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, Me Etienne Bergevin Byette, du rapport des jours de consultation écrite concernant le Règlement numéro 906 décrétant un emprunt de 4 300 000 \$ dans le cadre du projet d'acquisition de lots dans le secteur du boisé Rousseau.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

2020-11-384      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 26, de lever la séance ordinaire du 10 novembre 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 8 décembre 2020**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

- 2020-12-385      SUJET :      OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2020 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- 2020-12-386      SUJET :      DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020 ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020.
- 2020-12-387      SUJET :      DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2020-12)

## VILLE DE PINCOURT

- 2020-12-388 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020
- 
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de novembre 2020 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2020-12-389 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION REÇU-QUITTANCE
- 
- Considérant la résolution numéro 2020-01-023 autorisant à signer l'entente avec monsieur Michel Perrier ;
- Considérant le décès de ce dernier le 21 octobre 2020 ;
- Considérant que les sommes restantes à être payées doivent être versées à la succession, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la présidente de la Commission d'administration et de finances, madame Diane Boyer, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la transaction reçu-quittance.
- D'autoriser le Service administratif et financier à verser les sommes restantes à être payées, en vertu de ladite entente, à la succession de feu monsieur Michel Perrier.
- Que cette somme soit financée à même le surplus non réservé.
- 2020-12-390 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- 
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2019 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2020-12-391 SUJET : PAIEMENT COMPTANT D'UN MONTANT DE 656 400 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 15 MARS 2021
- 
- Considérant la recommandation de la Commission d'administration et de finances du 30 novembre 2020 lors de la présentation budgétaire 2021, il est

# VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement comptant des règlements 829, 840, 842 et 850 pour une somme totale de 656 400 \$, comme suit et d'imputer ces sommes au poste budgétaire 03.210.00.819.

À même le surplus réservé :

R829	Règlement décrétant l'acquisition et l'implantation de jeux d'eau pour le parc Olympique et un emprunt de 325 000 \$ à cette fin	173 500 \$
R840	Règlement décrétant la construction d'un trottoir et d'une piste cyclable sur l'Avenue Forest et d'un emprunt de 225 000 \$ à cette fin	55 900 \$
R842	Règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe et un emprunt de 400 000 \$ à cette fin	213 500 \$
R850	Règlement décrétant le rachat et la mise à jour de la flotte de véhicules du Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec et un emprunt de 400 000 \$ à cette fin	213 500 \$
<b>Total :</b>		<b>656 400 \$</b>

2020-12-392      SUJET :      PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – DÉCEMBRE 2020

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## A) Paiements à effectuer pour le projet de construction du chalet de la piscine

- i. « **JFLA** » : la somme de 673,75 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9(15) pour les travaux exécutés jusqu'au 10 novembre 2020.
- ii. « **Soucy Aquatik Inc.** » : la somme de 4 000,00 \$, toutes taxes incluses, représentant la libération de la retenue spéciale pour les travaux exécutés jusqu'au 14 novembre 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 875** soient imputées au poste comptable 22.700.20.034.

## B) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers

- i. « **Construction Jacques Théorêt Inc.** » : la somme de 291 091,00 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 novembre 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

- ii. « **Détection Radex Inc.** » : la somme de 827,82 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 18 novembre 2020.

## VILLE DE PINCOURT

- iii. « **Legault Trudeau, Arpenteurs-géomètres Inc.** » : la somme de 747,34 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 18 novembre 2020.
- iv. « **Laboratoire GS Inc.** » : la somme de 968,09 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 1 décembre 2020.
- v. « **MDA architectes Inc.** » : la somme de 26 372,56 \$, toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs no 5 à 8 pour les travaux exécutés jusqu'au 3 décembre 2020.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste comptable 22.300.20.035.

### C) Paiement à effectuer pour le projet de l'aménagement des dos d'âne

- i. « **Les Pavages La Cité B.M. Inc.** » : la somme de 7 473,38 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 11 novembre 2020.

Que cette dépense financée soit imputée au poste comptable 22.300.10.528.

### D) Paiement à effectuer pour le projet de la réfection du chemin Duhamel

- i. « **Comeau Experts-Conseils (Shellex)** » : la somme de 2 500,71 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 31 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2020.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

### E) Paiement à effectuer pour le projet des plans de gestion des débordements

- i. « **JFSA** » : la somme de 12 981,40 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2020.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projet de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste comptable 22.300.10.048.

2020-12-393      SUJET :      OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES POUR LA SAISON 2020-2021

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu, pour l'année 2020-2021, auprès de « *Déneigement Gabriel Inc.* », pour la somme de 18 223,55 \$, toutes taxes incluses.

## VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école primaire St-Patrick et de l'école primaire Edgewater, pour l'année 2020-2021, auprès de « *Germain Leduc* », pour la somme de 23 891,80\$, toutes taxes incluses.

D'entériner les contrats de déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu et des écoles primaires St-Patrick et Edgewater, pour l'année 2019-2020, octroyés aux mêmes entreprises pour les mêmes sommes, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le fonds « *Déneigement des écoles* » soient imputées au poste budgétaire 02.799.00.521.

2020-12-394      SUJET :      AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2020-11-364 –PAIEMENT À EFFECTUER POUR LE PROJET DE LA CASERNE-ATELIERS – « CONSTRUCTION JACQUES THÉORÊT INC. »

---

Considérant la résolution 2020-11-364 – Paiement à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers à la firme « *Construction Jacques Théorêt Inc.* », il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2020-11-364 – Paiement à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers – «*Construction Jacques Théorêt Inc.*», pour changer la somme de 623 015,78 \$, par la somme de 585 085,06 \$ toutes taxes incluses.

2020-12-395      SUJET :      DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU SITE DE DÉPÔT À NEIGE USÉE

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de mandat pour la fabrication et l'installation d'une clôture au site de dépôt à neige usée, auprès de « *Inter Clôture Jermar* », pour la somme de 15 646,95 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.401.00.640.

2020-12-396      SUJET :      RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE RAMASSAGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX – 2021 - APPEL D'OFFRES REGROUPE 401-110-18-17

---

Considérant la résolution numéro 2018-12-397 par laquelle le conseil municipal a octroyé un contrat aux Services Matrec inc. pour le ramassage, le transport et la disposition des résidus domestiques et volumineux, dans le cadre d'un regroupement (L'Île-perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion), pour les années 2019, 2020 et 2021 avec options supplémentaires de renouvellement d'un an chacune pour les années 2022 et 2023 ;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que, conformément aux documents d'appel d'offres 401-110-18-17 produits par la Ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat aurait dû être adjudgé pour une période d'une année, soit l'année 2019 ; avec une possibilité de quatre options de renouvellement pour les années 2020, 2021, 2022, et 2023 ;

Considérant que, conformément à la clause 15.02 dudit appel d'offres, la Ville doit faire connaître son intention, par écrit, à l'adjudicataire si elle désire exercer une option de renouvellement ;

Considérant que la Ville désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2021 ;

Considérant que chacune des villes parties à ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat et de la gestion des opérations pour son territoire, il est

**PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville informe Services Matrec Inc. qu'elle désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2021, aux mêmes termes et conditions prévus au contrat d'appel d'offres numéro 401-110-18-17.

Que cette dépense réelle soit calculée selon la quantité de services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire.

Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, soit autorisée à signer les bons de commande se rattachant aux services faisant l'objet du contrat et que celle-ci soit également autorisée à effectuer les dépenses jusqu'à concurrence du montant prévu au budget.

Que la présente résolution soit transmise à chacune des villes parties au regroupement.

Que cette dépense soit financée à même les postes 02.420.00.491, 02.420.00.496 et 02.420.00.498.

2020-12-397      **SUJET :**      **OCTROI D'UN MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS - SOUTIEN TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX D'AUTOMATISATION**

**AMENDÉE PAR  
LA RÉOLUTION  
2021-01-12**

Considérant que la Ville de Pincourt possède sa propre usine de traitement des eaux usées ;

Considérant que la majeure partie des contrôles de l'usine date de l'année de construction de cette dernière ;

Considérant que plusieurs contrôles ne sont plus disponibles sur le marché et que les personnes spécialisées pour assister la Ville à leur modernisation sont peu nombreuses ;

Considérant que la Ville de Pincourt se voit dans l'obligation d'effectuer une mise à jour complète des systèmes de contrôles désuets, il est

**PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer  
**APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Denise Bergeron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

## VILLE DE PINCOURT

D'octroyer un contrat pour les services professionnels en soutien technique pour les travaux d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées, auprès de « *WSP Lux Placements Inc.* », pour la somme de 34 202,76 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.400.40.087.

2020-12-398      SUJET :      DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –  
OCTROI D'UN MANDAT POUR LE REMPLACEMENT DES JEUX 0-5  
ANS AU PARC PAUL-OUELLETTE

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, pour l'achat et l'installation de modules et de balançoires de structures de jeux auprès de « *Tessier Récréo-Parc inc.* » pour une somme de 25 766,76 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser également le Service des travaux publics et des infrastructures, à procéder à l'achat de matériaux divers (bordures, sable, toile géotextile, quincaillerie, et autres), suivant recherche de prix, auprès de divers fournisseurs, pour une somme totale de 2 976,99 \$ toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste 22.700.10.037.

2020-12-399      SUJET :      AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE  
FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS  
VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-  
SOULANGES (MRCVS)

---

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Ville de Pincourt prévoit la formation de sept (7) pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur un territoire de plus de 25 000 personnes desservies ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) en conformité avec l'article 6 du Programme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de sept (7) pompiers, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2020-12-400      SUJET :      ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

Considérant l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1<sup>er</sup> juin 2010 ;

Considérant l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie durant sa 6<sup>e</sup> année d'application ;

Considérant le SCRSI révisé qui fut adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 25 novembre 2020 ;

Considérant que des modifications ont été apportées au projet de schéma révisé par la MRC en accord avec les recommandations du ministère de la Sécurité publique afin d'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales ;

Considérant l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée ;

Considérant l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 25 novembre 2020 et ;

D'adopter le plan de mise en œuvre de la Ville de Pincourt contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2020-12-401	SUJET :	<u>APPROBATION DU PROJET I18774 DE BELL CANADA</u>  PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  D'entériner l'approbation du projet I18774 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
2020-12-402	SUJET :	<u>NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME</u>  Considérant l'article 10 du règlement numéro 782 « Durée du mandat d'un membre »,  Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est  PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  De nommer madame Laura Nichols Rossignol pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux (2) ans.
2020-12-403	SUJET :	<u>TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – NOVEMBRE 2020</u>  PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :  <u>Commission d'administration et de finances</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 23 novembre 2020</li><li>• 30 novembre 2020</li></ul>
2020-12-404	SUJET :	<u>AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2021 AUPRÈS DE « PG SOLUTIONS »</u>  Considérant l'offre de service de l'entreprise « PG Solutions » pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications municipales intégrées pour l'année 2021 ;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant les dispositions de l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6 a) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C -19) permettant de soustraire à la procédure d'appel d'offres ledit renouvellement de contrat, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2021 auprès de « *PG Solutions* » pour une somme de 56 161,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.417.

2020-12-405      SUJET :      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 907 –  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE  
FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2021

Considérant l'avis de motion 2020-10-334, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 907 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2021.

2020-12-406      SUJET :      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 908 –  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE  
RAMASSAGE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES  
DÉCHETS, DES DÉCHETS RECYCLABLES, DES RÉSIDUS  
ALIMENTAIRES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE  
FISCALE 2021

Considérant l'avis de motion 2020-10-335, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 908 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, de transport et de disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2021.

2020-12-407      SUJET :      ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 909 –  
RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE  
SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2021

Considérant l'avis de motion 2020-10-336, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 909 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2021.

## VILLE DE PINCOURT

2020-12-408 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2021 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2021 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

---

Considérant l'avis de motion 2020-10-337, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 577A-2021 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2021 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2020-12-409 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION ENTRE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT ET LA VILLE DE PINCOURT

---

**AMENDÉE  
PAR LA  
RÉSOLUTION  
# 2021-01-025**

Considérant la réalisation des conditions par la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le directeur général et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de cession avec garantie hypothécaire du lot numéro 5 034 281, entre « *La Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt* » et la Ville de Pincourt.

2020-12-410 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE – APPEL D'OFFRES 2020-008

---

Considérant l'appel d'offres 2020-008 lancé du 5 au 30 novembre 2020 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *LBP Évaluateurs agréés inc.* » est conforme aux exigences ;

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
LBP Évaluateurs agréés Inc.	Oui	939 701,05 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en évaluation foncière de Pincourt auprès de « *LBP Évaluateurs agréés Inc.* » pour la somme de 939 701,05 \$, toutes taxes incluses.

# VILLE DE PINCOURT

## PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire, monsieur Yvan Cardinal, annonce le début de la période de questions et répond à la question d'un citoyen envoyée par courriel. Celle-ci se déroule de 19 h 28 à 19 h 29.

2020-12-411      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 31, de lever la Séance ordinaire du 8 décembre 2020.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME CHARLOTTE GAGNÉ  
GREFFIÈRE ADJOINTE

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 15 décembre 2020**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 – Adoption du budget
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 – Adoption du budget
3. Adoption du budget d'exploitation pour l'année fiscale 2021
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2021-2022-2023
5. Adoption du Règlement numéro 907 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2021
6. Adoption du Règlement numéro 908 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, de transport et de disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2021
7. Adoption du Règlement numéro 909 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2021
8. Adoption du Règlement numéro 577A-2021 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2021 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
9. Période de questions
10. Levée de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 – Adoption du budget

### CERTIFICAT

Je soussigné, ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DG ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

2020-12-412 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2020 – ADOPTION DU BUDGET

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 – Adoption du budget.

2020-12-413 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2020 – ADOPTION DU BUDGET

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 – Adoption du budget.

2020-12-414 SUJET : ADOPTION DU BUDGET D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'exploitation pour l'année fiscale 2021 comme suit :

	<u>Budget 2021</u>
<b><u>Revenus</u></b>	
Taxes	19 995 300 \$
Paiements tenant lieu de taxes	345 700 \$
Transferts	1 329 200 \$
Services rendus	1 310 200 \$
Imposition de droits	900 600 \$
Amendes et pénalités	100 000 \$
Intérêts	274 000 \$
Autres revenus	36 800 \$
	<b><u>24 291 800 \$</u></b>
<b><u>Charges</u></b>	
Administration générale	2 872 700 \$
Sécurité publique	4 011 500 \$
Transport	5 055 200 \$
Hygiène du milieu	5 496 700 \$
Santé et bien-être	103 700 \$
Aménagement, urbanisme et développement	776 000 \$
Loisirs et culture	3 729 100 \$
Frais de financement	622 700 \$
	<b><u>22 667 600 \$</u></b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b><u>1 624 200 \$</u></b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>	
<b><u>Financement</u></b>	
Remboursement de la dette à long terme	(2 120 800 \$)

# VILLE DE PINCOURT

## Affectations

Activités d'investissement	(26 200 \$)
Surplus accumulé affecté	341 900 \$
Réserves financières et fonds réservés	(475 500 \$)
Surplus accumulé affecté – Service de la dette	<u>656 400 \$</u>
	<u>(1 624 200 \$)</u>

## Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales

Ø

2020-12-415 SUJET : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2021-2022-2023

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2021-2022-2023, tel que déposé, comportant soixante-huit (68) projets et formant un total de 34 922 751 \$.

2020-12-416 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 907 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2021

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 907 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2021 en séance ordinaire le 8 décembre 2020 sous la résolution 2020-12-405, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 907, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 907 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2021.

2020-12-417 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 908 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES DÉCHETS, DES DÉCHETS RECYCLABLES, DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2021

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 908 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, de transport et de disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2021 en séance ordinaire le 8 décembre 2020, sous la résolution 2020-12-406, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 908, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 908 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, de transport et de disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2021.

## VILLE DE PINCOURT

2020-12-418 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 909 - RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE FISCALE 2021

---

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 909 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2021 en séance ordinaire le 8 décembre 2020, sous la résolution 2020-12-407, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 909, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 909 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2021.

2020-12-419 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2021 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2021 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

---

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 577A-2021 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2021 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot en séance ordinaire le 8 décembre 2020, sous la résolution 2020-12-408, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 577A-2021, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement 577A-2021 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2021 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions est tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [greffe@villepincourt.qc.ca](mailto:greffe@villepincourt.qc.ca)

2020-12-420 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2020 – ADOPTION DU BUDGET

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

# VILLE DE PINCOURT

À 19 h 22, de lever la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 –  
Adoption du budget.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE